

HSBC Holdings plc

**Avis de convocation  
à l'Assemblée Générale Annuelle  
Vendredi 28 avril 2017  
à 11 heures (heure de Londres)**

**Centre de Conférence Queen Elisabeth II  
Broad Sanctuary, Londres SW1P 3EE, Royaume-Uni**

**CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET DOIT RETENIR TOUTE VOTRE ATTENTION.**

Si vous vous posez des questions sur les projets de résolutions présentés dans ce document ou sur ce que vous devez faire en tant qu'actionnaire, veuillez consulter un courtier, un avocat, un expert-comptable ou un autre conseiller professionnel indépendant.

Si vous avez cédé ou transféré la totalité des actions que vous déteniez dans HSBC Holdings plc (ci-après la « Société »), veuillez immédiatement remettre ce document et tous les documents joints au courtier, à la banque ou autre agent ayant agi en qualité d'intermédiaire pour la vente ou le transfert des actions, qui les transmettra à son tour à l'acquéreur ou au cessionnaire.

Hong Kong Exchanges et Clearing Limited et The Stock Exchange of Hong Kong Limited (Bourse de Hong Kong) ne peuvent être tenus responsables du contenu de ce document, ne formulent aucune déclaration concernant son exactitude et son exhaustivité et déclinent expressément toute responsabilité pour toute perte liée à l'utilisation de tout ou partie du présent document. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sous le code 5 à la Bourse de Hong Kong.

Les versions anglaise, française et chinoise du présent Avis de Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle sont disponibles sur [www.hsbc.com/Investor relations/Events and presentations](http://www.hsbc.com/Investor relations/Events and presentations). La version chinoise du présent document et des futurs documents peut également être obtenue en contactant les agents chargés de la tenue du registre de la société (« registrar ») (cf. page 27)

本文件乃滙豐控股有限公司之股東周年大會通告。本公司謹訂於2017年4月28日星期五上午11時假座倫敦·Queen Elizabeth II Conference Centre (地址為Broad Sanctuary, London SW1P 3EE) 舉行股東周年大會。是次股東周年大會通告的中文譯本可於[www.hsbc.com](http://www.hsbc.com)查閱。如需索取本文件及日後本公司文件的中文譯本，亦可選擇聯絡本公司的股份登記處：Computershare Investor Services PLC，地址為The Pavilions, Bridgwater Road, Bristol, BS99 6ZZ, United Kingdom (透過網站發出電郵：[www.investorcentre.co.uk/contactus](http://www.investorcentre.co.uk/contactus))；香港中央證券登記有限公司，地址為香港皇后大道東183號合和中心17樓1712 - 1716室 (電郵：[hsbc.ecom@computershare.com.hk](mailto:hsbc.ecom@computershare.com.hk))；或百慕達滙豐銀行有限公司，地址為Investor Relations Team, HSBC Bank Bermuda Limited, 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermuda (電郵：[hbbm.shareholder.services@hsbc.bm](mailto:hbbm.shareholder.services@hsbc.bm)) (請參閱第25頁)。美國預託股份持有人可致電+1 800 555 2470 或致函索取本文件，地址為Proxy Services, 200 A Executive Dr., Edgewood, New York 11717, USA。



# Sommaire

1. Lettre du Président.....	1
2. Avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle 2017 .....	6
3. Exposé des motifs.....	11
4. Informations concernant l'Assemblée Générale Annuelle 2017 .....	23
5. Informations générales .....	27
6. Annexes .....	28

Chère Actionnaire, Cher Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale Annuelle 2017 de HSBC Holdings plc, qui débutera à 11 heures (heure de Londres), le vendredi 28 avril.

Notre Assemblée Générale Annuelle se tiendra à nouveau dans le Centre de Conférence Queen Elisabeth II dans le centre de Londres. C'est un lieu facile d'accès par les transports en commun. Nous souhaiterions vous accueillir en personne à cette réunion, mais, si vous ne pouvez pas y participer, vous pourrez choisir de regarder la réunion grâce à la retransmission sur Internet qui sera disponible sur [www.hsbc.com/agmwebcast](http://www.hsbc.com/agmwebcast).

L'Avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle et les détails de l'ordre du jour à examiner sont inclus dans le présent document. Nous attendons avec impatience de vous informer des progrès accomplis par le Groupe au cours de l'année passée et de nos priorités pour les 12 prochains mois, ainsi que de vous commenter les événements récents.

Il y a plusieurs points importants inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle de cette année et je vous recommande de lire l'avis de convocation, conjointement à l'exposé des motifs joint. Je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

#### Rapport et Comptes Annuels

Les premiers points de l'ordre du jour concernent notre Rapport Annuel (« *Annual Report & Accounts* ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le Rapport sur les Rémunération des Administrateurs pour 2016.

Le contenu de l'*Annual Report & Accounts* a été conçu pour vous fournir une vue d'ensemble claire et accessible des performances du Groupe en 2016 et de la manière dont nous comptons créer de la valeur à long terme et durable, pour nos actionnaires. Nous apprécierions vos commentaires.

#### Rapport sur les rémunérations des Administrateurs

En 2016, nous étions reconnaissants de votre approbation de notre politique de rémunération, dont nous prévoyons l'application jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2019. Le Rapport 2016 sur les Rémunérations des Administrateurs, que vous serez invité à approuver, comprend un rapport du Comité des Rémunérations du Groupe (*Group Remuneration Committee*) sur l'application de cette politique de rémunération au cours de l'année 2016, exposant combien nous rémunérons nos Administrateurs et pourquoi.

#### Administrateurs

De nouveaux changements sont intervenus au sein du Conseil cette année afin de tenir compte du départ de certains Administrateurs et ajouter des membres du Conseil d'Administration disposant de compétences et expériences complémentaires.

À l'issue de cette Assemblée Générale Annuelle, nous dirons au revoir à nos deux plus anciens Administrateurs indépendants, notre Administrateur non-exécutif indépendant référent, Rachel Lomax, et Sam Laidlaw.

Rachel pendant son mandat, a siégé au Comité d'Audit du Groupe, au Comité des Risques du Groupe et au Comité des Nominations, et a pris la responsabilité, en tant que première Présidente du Comité Conduct et Valeurs, de déterminer ses attributions et son programme. Sam a siégé, puis présidé, le Comité des Rémunérations du Groupe, ainsi que le Comité des Nominations. Ensemble, Rachel et Sam ont aussi animé le processus de préparation de ma succession. La somme de leurs connaissances des politiques publiques et réglementaires, de direction des entreprises, de gouvernance et des questions relatives aux consommateurs a été précieuse pour le Conseil. Au nom de tous les actionnaires, je tiens à les remercier pour le dévouement et l'implication dont ils ont fait preuve.

Depuis l'Assemblée Générale de l'an dernier, le Conseil a accueilli David Nish et Jackson Tai en tant qu'Administrateurs non-exécutifs indépendants supplémentaires, respectivement le 1<sup>er</sup> mai 2016 et le 12 septembre 2016. Ils apportent des expériences et expertises importantes et pertinentes au Conseil et aux Comités auxquels ils siègent. Nous leur sommes reconnaissants des contributions qu'ils apportent déjà.

Suite au départ de Sam Laidlaw, Pauline van der Meer Mohr sera nommée Présidente du Comité des Rémunérations du Groupe. Une annonce relative aux autres postes devenus vacants à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle sera faite en temps voulu.

Conformément à notre pratique habituelle, David Nish et Jackson Tai se présentent pour être élus pour la première fois lors de l'Assemblée Générale Annuelle de cette année. En dehors de ce qu'indiqué ci-dessus, tous les autres Administrateurs se présentent pour être réélus. Une notice biographique concernant les Administrateurs peut être consultée pages 13 à 17. Au nom du Conseil, je recommande de tout cœur les élections et réélections des Administrateurs qui ne se retirent pas à cette Assemblée.

À l'issue de l'Assemblée générale Annuelle de cette année, sous réserve de l'élection et de la réélection des Administrateurs recommandés ci-dessus, votre Conseil sera composé d'un Président à plein temps, de trois Administrateurs exécutifs et de 14 Administrateurs non-exécutifs indépendants.

Dans l'avis de convocation vous invitant à l'Assemblée Générale Annuelle 2016, je vous annonçais que le processus de préparation de ma succession avait été lancé dans l'intention de désigner mon successeur dans le courant de l'année 2017. Ce processus suit toujours son cours et une annonce sera faite le moment venu. Il s'agit donc très certainement de la dernière Assemblée Générale Annuelle à laquelle j'aurai le privilège de m'adresser à vous en tant que Président du Groupe et j'espère avoir le plaisir de rencontrer le plus grand nombre d'entre vous en personne en avril.

#### Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers LLP (« PwC ») a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ils continuent d'apporter une contribution positive dans leur rôle. Nous vous demandons d'approuver leur renouvellement en tant que Commissaire aux comptes de la Société et d'autoriser le Comité d'Audit du Groupe à déterminer leur rémunération.

#### Contributions politiques

HSBC a depuis longtemps pour politique de ne pas faire de dons politiques ou d'engager des dépenses politiques au Royaume-Uni ou dans le reste de l'Union Européenne au sens ordinaire de ces termes. Nous n'avons aucune intention de modifier cette politique. Néanmoins, les définitions des dons politiques et des dépenses politiques utilisées dans la Loi britannique sur les sociétés sont très larges. Ainsi, elles peuvent couvrir des activités qui font parties intégrantes de notre engagement auprès de nos interlocuteurs afin s'assurer que les questions et les préoccupations touchant nos activités sont prises en compte et traitées, mais qui ne seraient pas habituellement considérées comme des dons politiques ou des dépenses politiques.

En conséquence, les Administrateurs ont estimé qu'il serait prudent de solliciter l'autorisation de nos actionnaires afin de leur permettre de faire des dons politiques et d'engager des dépenses politiques pour un montant maximum de 200 000 livres sterling au total, pour la période allant jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année prochaine. Comme de nombreuses autres entreprises britanniques, il s'agit purement d'une mesure de précaution. Les autorisations sollicitées ne sont pas conçues pour influencer l'appui du public à un parti politique ou à un résultat politique. Il s'agit simplement de veiller à ce que le Groupe ne contrevienne pas par inadvertance à la loi britannique sur les sociétés.

#### Autorisation d'attribuer des actions et des titres convertibles contingents et de racheter des actions

Comme en 2016, nous solliciterons de votre part une autorisation générale d'attribution d'actions par les Administrateurs, à la fois avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription. Nous sollicitons également le renouvellement de l'autorisation des actionnaires afin de pouvoir acheter sur le marché jusqu'à concurrence de 10 % de nos propres actions.

Au fur et à mesure de l'exécution de notre stratégie, nous examinons en permanence les fonds propres que nous détenons. Nous restons déterminés à maintenir une base solide de fonds propres. Nous avons entrepris cette année pour la première fois un programme de rachat d'actions de 2,5 milliards de dollars que nous avons achevé en décembre 2016. Nous avons également annoncé, le 22 février 2017, le lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions pouvant atteindre 1 milliard de dollars. Le renouvellement de l'autorisation d'opérer des achats sur le marché, s'il est approuvé par les actionnaires, nous permettra de compléter le programme de rachat actuel dans le cas où il ne serait terminé au moment de l'Assemblée Générale Annuelle de cette année. Cela continuera de nous conférer la flexibilité nécessaire pour prendre des mesures, si nous estimons qu'elles servent les intérêts de la Société et ceux de nos actionnaires.

En plus des autorisations générales d'attribution visées ci-dessus, nous solliciterons à nouveau votre approbation afin de permettre aux Administrateurs de créer et émettre des titres convertibles contingents, qui seront automatiquement convertis en actions ordinaires de HSBC ou automatiquement échangés contre des actions ordinaires de HSBC dans des circonstances définies. Notre capacité permanente à émettre ces titres permet à HSBC de gérer ses exigences de fonds propres de la manière la plus efficace et économique pour les actionnaires. De plus amples détails sont donnés pages 21 et 22 et dans l'Annexe 1.

Toutes ces résolutions sont conformes aux règles en matière d'inscription de valeurs mobilières à la cote officielle de la Bourse et aux lignes directrices applicables en la matière en vigueur à la fois au Royaume-Uni et à Hong Kong.

#### Assemblées générales

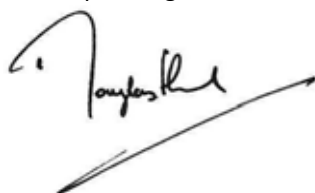
Comme les années précédentes, nous solliciterons votre autorisation pour que les assemblées générales (autres que les assemblées générales annuelles) soient convoquées avec un préavis minimum de 14 jours francs. Cette autorisation ne sera pas utilisée de manière automatique, mais elle permettra de raccourcir le délai de préavis à 14 jours francs lorsque le Conseil le considèrera dans l'intérêt des actionnaires.

Votre Conseil d'Administration considère que les propositions présentées dans le présent avis de convocation servent au mieux les intérêts de la Société et de ses actionnaires et vous recommande de voter en faveur de toutes les résolutions. Les Administrateurs ont l'intention de le faire en leur qualité d'actionnaires.

Un formulaire de procuration est joint à la présente lettre ou est disponible sur [www.hsbc.com/proxy](http://www.hsbc.com/proxy). Que vous puissiez ou non participer à l'Assemblée Générale Annuelle, je vous encourage à remplir et renvoyer un formulaire de procuration. Nommer un mandataire ne vous empêchera pas d'assister à l'Assemblée Générale Annuelle et de voter en personne, si finalement vous pouvez le faire.

Avec mes collègues du Conseil d'Administration, je souhaite vous remercier pour votre soutien continu.

Je vous prie d'agréer, Cher Actionnaire, Chère Actionnaire, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Douglas Flint', with a long horizontal stroke extending to the right.

Douglas Flint  
*Président du Groupe*

# Administrateurs

**Douglas Flint**, CBE, 61 ans  
Président du Groupe



**Stuart Gulliver**, 57 ans  
Directeur Général du Groupe



**Phillip Ameen**, 68 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**Sam Laidlaw**, 61 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**Kathleen Casey**, 50 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**Irene Lee**, 63 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**Laura Cha**, GBS, 67 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**John Lipsky**, 70 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**Henri de Castries**, 62 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**Rachel Lomax**, 71 ans  
Administrateur non-exécutif  
indépendant référent



**Lord Evans of Weardale**,  
59 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**Iain Mackay**, 55 ans  
Directeur Financier du Groupe



**Joachim Faber**, 66 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**Heidi Miller**, 63 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**Marc Moses**, 59 ans  
Directeur des Risques du Groupe



**Jackson Tai**, 66 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**David Nish**, 56 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**Pauline van der Meer Mohr**,  
57 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**Jonathan Symonds**, CBE, 58 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



**Paul Walsh**, 61 ans  
Administrateur non-exécutif indépendant



## Secrétaire

**Ben Mathews**, 50 ans  
Secrétaire du Conseil du Groupe



# HSBC Holdings plc

## Avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle 2017

L'Assemblée Générale Annuelle 2017 de HSBC Holdings plc est convoquée et se tiendra au Centre de Conférence Queen Elizabeth II, Broad Sanctuary, Londres SW1P 3EE, Royaume-Uni, le vendredi 28 avril 2017 à 11 heures (heure de Londres), afin d'examiner et, si elle le juge approprié, d'adopter les résolutions ci-dessous. Les résolutions 1 à 7, 10 et 12 seront proposées à titre de résolutions ordinaires. Les résolutions 8, 9, 11, 13 et 14 seront proposées à titre de résolutions extraordinaires :

### 1. Rapport et Comptes Annuels\*

Recevoir les Comptes Annuels et les Rapports des Administrateurs et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### 2. Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs\*

Approuver le Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs exposé aux pages 153 à 172 de l'*Annual Report & Accounts* pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, à l'exclusion de la Politique de Rémunération des Administrateurs qui figure aux pages 155 à 158.

### 3. Election et réélection d'Administrateurs\*

Elire par résolution distincte, chacune des personnes suivantes :

- (a) David Nish ;
- (b) Jackson Tai ;

Réélire par résolution distincte, chacune des personnes suivantes :

- |                              |                                    |
|------------------------------|------------------------------------|
| (c) Phillip Ameen ;          | (k) Irene Lee ;                    |
| (d) Kathleen Casey ;         | (l) John Lipsky ;                  |
| (e) Laura Cha ;              | (m) Iain Mackay ;                  |
| (f) Henri de Castries ;      | (n) Heidi Miller ;                 |
| (g) Lord Evans of Weardale ; | (o) Marc Moses ;                   |
| (h) Joachim Faber ;          | (p) Jonathan Symonds ;             |
| (i) Douglas Flint ;          | (q) Pauline van der Meer Mohr ; et |
| (j) Stuart Gulliver ;        | (r) Paul Walsh.                    |

### 4. Renouvellement du Commissaire aux comptes\*

Renouveler PricewaterhouseCoopers LLP en tant que Commissaire aux comptes de la Société.

### 5. Rémunération du Commissaire aux comptes\*

Autoriser le Comité d'Audit du Groupe (*Group Audit Committee*) à déterminer la rémunération du Commissaire aux comptes.

### 6. Dons politiques\*

Autoriser, en vertu des articles 366 et 367 de la loi britannique sur les sociétés de 2006 (*2006 Companies Act*) (« la Loi »), la Société et toute société qui est une filiale de la Société à tout moment de la période visée par la présente résolution :

- (a) à faire des dons politiques à des partis politiques et/ou à des candidats indépendants ;
- (b) à faire des dons politiques à des organisations politiques autres que les partis politiques ; et
- (c) à engager des dépenses politiques,

au cours de la période commençant à la date de l'adoption de la présente Résolution 6 et expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui doit se tenir en 2018 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2018, la date la plus proche étant retenue, le montant total de ces dons et dépenses ne dépassant pas 200 000 livres sterling pendant la période d'effet de la présente Résolution 6. Aux fins de la présente résolution, les expressions «dons politiques», «partis politiques», «candidats indépendants», «organisations politiques» et «dépenses politiques» ont la signification que leur donnent les articles 363 à 365 de la Loi.

\* Résolution Ordinaire

# Résolution Extraordinaire



## 7. Autorisation d'émettre des actions\*

Autoriser les Administrateurs généralement et inconditionnellement par les présentes, en vertu de l'article 551 de la loi britannique sur les sociétés de 2006 (*2006 Companies Act*) (« la Loi ») à exercer tous les pouvoirs conférés à la Société pour attribuer des actions de la Société, consentir des droits de souscription d'actions de la Société, ou convertir tout titre en actions de la Société :

- (a) à concurrence d'un montant nominal total de 1 986 691 641 USD (ce montant devant être restreint dans la mesure où des attributions ou octrois seraient effectués en vertu des paragraphes (b) ou (c) de la présente résolution, de telle sorte qu'il ne pourra pas être attribué ou octroyé plus de 3 311 152 735 USD en vertu des paragraphes (a) et (b) de la présente résolution, ni plus de 6 622 305 470 USD en vertu des paragraphes (a), (b) et (c) de la présente résolution) ; et
- (b) à concurrence d'un montant nominal total de 3 311 152 735 USD (ce montant devant être restreint dans la mesure où des attributions ou octrois seraient effectués en vertu des paragraphes (a) ou (c) de la présente résolution, de telle sorte qu'il ne pourra pas être attribué ou octroyé plus de 3 311 152 735 USD en vertu des paragraphes (a) et (b) de la présente résolution, ni plus de 6 622 305 470 USD en vertu des paragraphes (a), (b) et (c) de la présente résolution en relation avec une offre ou invitation faite à :
  - (i) des actionnaires détenant des actions ordinaires proportionnellement (ou autant que possible) au nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent au moment considéré ; et
  - (ii) des détenteurs d'autres valeurs mobilières, obligations, titres obligataires ou warrants qui, conformément aux droits s'y attachant, sont habilités à participer à cette offre ou invitation ou comme les Administrateurs le jugeront nécessaire,

mais, dans tous les cas, sous réserve des exclusions ou autres dispositions que les Administrateurs pourront juger nécessaires ou opportunes concernant des dates de clôture (*record dates*), des droits à rompus, des actions auto-détenues ou des valeurs mobilières représentées par des certificats nominatifs négociables, ou en présence de toutes restrictions, obligations, pratiques ou difficultés juridiques naissant ou se posant en vertu des lois en vigueur dans tout territoire, ou des exigences de toute autorité réglementaire ou boursière en vigueur dans tout territoire, ou pour toute autre cause ; et

- (c) s'agissant de titres représentatifs du capital (tels que définis à la section 560 de la Loi) à concurrence d'un montant nominal total de 6 622 305 470 USD (ce montant devant être restreint dans la mesure où des attributions ou octrois seraient effectués en vertu des paragraphes (a) ou (b) de la présente résolution, de telle sorte qu'il ne pourra pas être attribué ou octroyé plus de 6 622 305 470 USD en vertu des paragraphes (a), (b) et (c) de la présente résolution), en relation avec une émission de droits en faveur :
  - (i) des actionnaires détenant des actions ordinaires proportionnellement (ou autant que possible) au nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent au moment considéré ; et
  - (ii) des détenteurs d'autres valeurs mobilières, obligations, titres obligataires ou warrants qui, conformément aux droits s'y attachant, sont habilités à participer à cette offre ou comme les Administrateurs le jugeront nécessaire,

mais, dans tous les cas, sous réserve des exclusions ou autres dispositions que les Administrateurs pourront juger nécessaires ou opportunes concernant des dates de clôture (*record dates*), des droits à rompus, des actions auto-détenues ou des valeurs mobilières représentées par des certificats nominatifs négociables, ou en présence de toutes restrictions, obligations, pratiques ou difficultés juridiques naissant ou se posant en vertu des lois en vigueur dans tout territoire, ou des exigences de toute autorité réglementaire ou boursière en vigueur dans tout territoire, ou pour toute autre cause ; et

- (d) à concurrence d'un montant nominal total de 150 000 GBP (sous la forme de 15 000 000 actions privilégiées à dividende non cumulatif de 0,01 GBP chacune), 150 000 EUR (sous la forme de 15 000 000 actions privilégiées à dividende non cumulatif de 0,01 EUR chacune) et 150 000 USD (sous la forme de 15 000 000 actions privilégiées à dividende non cumulatif de 0,01 USD chacune),

étant précisé que ce pouvoir expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui doit se tenir en 2018 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2018, la date la plus proche étant retenue, étant cependant entendu, par exception à ce qui précède, que cette autorisation permettra à la Société, avant l'expiration de cette autorisation, de formuler des offres et de conclure des contrats qui exigeront ou pourront exiger que des actions, des droits de souscription d'actions ou des droits de conversion de tout titre en actions soient attribués après que cette autorisation expire, auquel cas les Administrateurs pourront attribuer des actions, ou octroyer des droits de souscription d'actions ou de conversion de tout titre en actions (selon le cas), en vertu de ces offres ou contrats, de la même manière que si l'autorisation conférée par les présentes n'avait pas expiré.

\* Résolution Ordinaire

# Résolution Extraordinaire

## 8. Suppression du droit préférentiel de souscription<sup>#</sup>

Sous réserve de l'adoption de la Résolution 7 dont le texte est reproduit dans l'Avis de convocation à la présente Assemblée, autoriser les Administrateurs à attribuer des titres représentatifs du capital (tels que défini dans la loi britannique sur les sociétés de 2006 (*2006 Companies Act*) (« la Loi »)) en numéraire conformément à l'autorisation donnée par la Résolution 7 et/ou à vendre des actions détenues par la Société à titre d'actions d'autocontrôle, de la même manière que si l'article 561 (1) de la Loi ne s'appliquait pas à cette attribution ou vente, cette autorisation étant limitée :

- (a) à l'attribution de titres représentatifs du capital ou à la vente d'actions d'autocontrôle contre paiement en numéraire en relation avec toute émission de droits ou toute autre offre ou invitation (mais dans le cas du pouvoir consenti en vertu du paragraphe (c) de la Résolution 7 par émission de droits uniquement) en faveur :
  - (i) des actionnaires détenant des actions ordinaires proportionnellement (ou autant que possible) au nombre d'actions qu'ils détiennent au moment considéré ; et
  - (ii) des détenteurs d'autres valeurs mobilières, obligations, titres obligataires ou warrants qui, conformément aux droits s'y attachant, sont habilités à participer à cette émission, offre ou invitation, ou comme les Administrateurs le jugeront nécessaire,mais, dans tous les cas, sous réserve des exclusions ou autres dispositions que les Administrateurs pourront juger nécessaires ou opportunes concernant les dates de clôture (*record dates*), les droits à rompus, les actions auto-détenues ou les valeurs mobilières représentées par des certificats nominatifs négociables, ou en présence de toutes restrictions, obligations, difficultés pratiques ou juridiques naissant ou se posant en vertu des lois ou des exigences de toute autorité réglementaire ou boursière en vigueur dans tout territoire, ou pour toute autre cause ; et
- (b) à l'attribution de titres représentatifs du capital ou à la vente d'actions d'autocontrôle (autres que celles prévues au paragraphe (a) ci-dessus) à concurrence d'un montant nominal total de 496 672 910 USD,

étant précisé que cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui doit se tenir en 2018 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2018, la date la plus proche étant retenue, étant cependant entendu, par exception à ce qui précède, que cette autorisation permettra à la Société, avant l'expiration de cette autorisation, de formuler des offres et de conclure des contrats qui exigeront ou pourront exiger que des titres représentatifs du capital soient attribués (ou des actions d'autocontrôle soient vendues) après que cette autorisation ait expiré et auquel cas les Administrateurs pourront attribuer des titres représentatifs du capital (ou vendre des actions d'autocontrôle) en vertu de ces offres ou contrats, de la même manière que si l'autorisation n'avait pas expiré.

## 9. Autres suppressions des droits préférentiels de souscription pour des acquisitions, etc. #

Sous réserve de l'adoption de la Résolution 7 de l'Avis de convocation à cette Assemblée, autoriser (en complément de toute autorisation accordée en vertu de la Résolution 8 de l'Avis de convocation à cette Assemblée), les Administrateurs à attribuer des titres représentatifs du capital (tels que définis dans la Loi britannique sur les sociétés de 2006 (*2006 Companies Act*) (« la Loi »)) contre paiement en numéraire, en vertu de l'autorisation donnée dans la Résolution 7 et/ou à vendre des actions détenues par la Société à titre d'actions d'autocontrôle, de la même manière que si l'article 561 (1) de la Loi ne s'appliquait pas à cette attribution ou à cette vente, étant précisé que cette autorisation :

- (a) sera limitée à l'attribution de titres représentatifs du capital ou à la vente d'actions d'autocontrôle à concurrence d'un montant nominal de 496 672 910 USD ; et
- (b) utilisée uniquement pour les besoins de financer (ou refinancer, si cette autorisation doit être utilisée dans les six mois suivant l'opération initiale) une opération qui constitue, de l'avis des Administrateurs, une acquisition ou autre forme d'investissement en capital, d'une nature prévue dans la Déclaration de Principes sur la Suppression du Droit Préférentiel de Souscription la plus récente publiée par le Groupe Droit Préférentiel avant la date de l'Avis de convocation de cette Assemblée,

étant précisé que la présente autorisation expirera à la fin de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société devant se tenir en 2018 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2018, la date la plus proche étant retenue ; étant cependant entendu, par exception à ce qui précède, que cette autorisation permettra à la Société, avant l'expiration de cette autorisation, de formuler des offres ou de conclure des contrats qui exigeront ou pourront exiger que des titres représentatifs du capital soient attribués (ou des actions d'autocontrôle vendues) après cette expiration, auquel cas les Administrateurs pourront attribuer des titres représentatifs du capital (ou vendre des actions d'autocontrôle) en vertu de ces offres ou contrats, de la même manière que si l'autorisation conférée par les présentes n'avait pas expiré.

\* Résolution Ordinaire

# Résolution Extraordinaire

#### **10. Ajout des actions achetées sur le marché à l'autorisation générale d'attribution d'actions\***

Etendre l'autorisation conférée aux Administrateurs à l'effet d'attribuer des actions ou d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société ou de conversion de tout titre en actions de la Société, conformément au paragraphe (a) de la Résolution 7 de l'Avis de convocation à cette assemblée, afin d'y ajouter un nombre d'actions ordinaires de 0,50 USD chacune représentant le montant nominal des actions de la Société achetées par la Société conformément à l'autorisation consentie en vertu de la Résolution 11 de l'Avis de convocation à cette assemblée, à condition que cette extension n'ait pas pour effet de dépasser les plafonds de l'autorisation d'attribuer des actions ou d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société ou de conversion de tout titre en actions de la Société, tels qu'ils sont mentionnés aux paragraphes (b) et (c) de la Résolution 7 de l'Avis de convocation à cette assemblée.

#### **11. Achats d'Actions Ordinaires par la Société#**

Autoriser, par les présentes, généralement et inconditionnellement, aux fins de l'article 701 de la loi britannique sur les sociétés de 2006 (la « Loi ») (*UK Companies Act 2006*), la Société à acheter sur le marché (au sens de l'article 693 de la Loi) des actions ordinaires de 0,50 USD de nominal chacune (« Actions Ordinaires »), dans les conditions et de la manière déterminées de temps à autres par les Administrateurs, étant entendu que :

- (a) le nombre global maximum d'Actions Ordinaires dont le rachat est autorisé par les présentes sera égal à 1 986 691 641 Actions Ordinaires ;
- (b) le prix minimum (hors frais) pouvant être versé pour chaque Action Ordinaire sera égal à 0,50 USD, ou l'équivalent dans la devise dans laquelle l'achat est effectué sur la base du taux de change spot de ladite devise pour acheter des dollars des Etats-Unis, communiqué par HSBC Bank plc sur le marché des changes de Londres à ou aux environs de 11h00 (heure de Londres) le jour ouvré (jour d'ouverture des banques à Londres) précédant la date prévue de conclusion de la transaction d'achat de l'Action Ordinaire, étant entendu que, dans tous les cas, ce taux sera celui définitivement certifié par un dirigeant de HSBC Bank plc ;
- (c) le prix maximum (hors frais) pouvant être versé pour chaque Action Ordinaire est le montant le moins élevé entre (i) 105 % du cours moyen des Actions Ordinaires (tel que découlant de la cote officielle quotidienne de la Bourse de Londres) pendant les cinq jours ouvrés précédant immédiatement la date prévue de conclusion de la transaction d'achat de l'Action Ordinaire et (ii) 105 % du cours moyen en clôture des Actions Ordinaires à la Bourse de Hong Kong pendant les cinq jours ouvrés précédant immédiatement la date prévue de conclusion de la transaction d'achat de l'Action Ordinaire, dans tous les cas après conversion (le cas échéant) dans la devise dans laquelle l'achat est effectué sur la base du taux de change spot de ladite devise dans la devise dans laquelle le cours et/ou le prix a été communiqué par HSBC Bank plc sur le marché des changes à Londres à ou aux environs de 11h00 (heure de Londres) le jour ouvré précédant la date prévue de conclusion de la transaction d'achat de l'Action Ordinaire, étant entendu que, dans tous les cas, ce taux sera celui définitivement certifié par un dirigeant de HSBC Bank plc ;
- (d) sauf révocation ou modification, la présente autorisation expirera à la fin de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société devant se tenir en 2018 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2018, la date la plus proche étant retenue ; et
- (e) la Société pourra, avant l'expiration de cette autorisation, conclure un ou des contrats d'achat d'Actions Ordinaires, en vertu de cette autorisation, qui seront ou pourront être terminés ou exécutés en totalité ou en partie après ladite expiration, et elle pourra procéder à l'achat d'Actions Ordinaires conformément à n'importe quel(s) contrat(s) de ce type, comme si l'autorisation ici conférée n'avait pas expiré.

#### **12. Autorisation supplémentaire d'attribuer des titres représentatifs du capital en relation avec l'émission de Titres Convertibles Contingents\***

En complément de toute autorisation consentie en vertu de la Résolution 7 de l'Avis de convocation à cette assemblée, autoriser les Administrateurs généralement et inconditionnellement par les présentes, en vertu de l'article 551 de la loi britannique sur les sociétés de 2006 (*2006 Companies Act*) (« la Loi ») à exercer tous les pouvoirs conférés à la Société pour attribuer des actions de la Société, consentir des droits de souscription d'actions de la Société, ou convertir tout titre en actions de la Société à concurrence d'un montant nominal total de 1 986 691 641 USD, en relation avec toute émission par la Société ou tout membre du Groupe de Titres Convertibles Contingents (par abréviation, « TCC ») qui sont automatiquement convertis en actions ordinaires de la Société ou échangés contre des actions ordinaires de la Société dans des circonstances définies, si les Administrateurs considèrent que cette émission de TCC serait souhaitable pour se conformer ou continuer de se conformer aux exigences ou objectifs réglementaires de fonds propres applicables de temps à autre au Groupe et autrement dans les conditions qui pourront être déterminées par les Administrateurs ; étant précisé que cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui doit se tenir en 2018, ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2018, la date la plus proche étant retenue ; étant cependant entendu, par

\* Résolution Ordinaire

# Résolution Extraordinaire

exception à ce qui précède, que cette autorisation permettra à la Société, avant l'expiration de cette autorisation, de formuler des offres et de conclure des contrats qui exigeront ou pourront exiger que des actions, des droits de souscription d'actions ou des droits de conversion de tout titre en actions soient attribués après que cette autorisation ait expiré, auquel cas les Administrateurs pourront attribuer des actions, ou octroyer des droits de souscription d'actions ou de conversion de tout titre en actions (selon le cas), en vertu de ces offres ou contrats, de la même manière que si l'autorisation conférée par les présentes n'avait pas expiré.

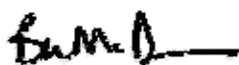
### **13. Exclusion limitée des droits préférentiels de souscription en relation avec l'émission de Titres Convertibles Contingents<sup>#</sup>**

Sous réserve de l'adoption de la Résolution 12 de l'Avis de convocation à cette assemblée, autoriser (en complément de toute autorisation accordée en vertu des Résolutions 8 et 9 de l'Avis de convocation à cette assemblée) les Administrateurs à attribuer des titres représentatifs du capital (tels que définis dans la loi britannique sur les sociétés de 2006 (*2006 Companies Act*) (« la Loi »)) contre un paiement en numéraire, en vertu de l'autorisation donnée par la Résolution 12 et/ou à vendre des actions détenues par la Société à titre d'actions d'autocontrôle, de la même manière que si l'article 561 (1) de la Loi ne s'appliquait pas à cette attribution ou à cette vente, étant précisé que cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui doit se tenir en 2018 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2018, la date la plus proche étant retenue ; étant cependant entendu, par exception à ce qui précède, que cette autorisation permettra à la Société, avant l'expiration de cette autorisation, de formuler des offres et de conclure des contrats qui exigeront ou pourront exiger que des titres représentatifs du capital soient attribués (ou que des actions d'autocontrôle soient vendues) après que cette autorisation ait expiré, auquel cas les Administrateurs pourront attribuer des titres représentatifs du capital (ou vendre des actions d'autocontrôle) en vertu de ces offres ou contrats, de la même manière que si l'autorisation n'avait pas expiré.

### **14. Convocation d'assemblées générales<sup>#</sup>**

Autoriser la Société à convoquer des assemblées générales (autres que les assemblées générales annuelles) avec un préavis minimum de 14 jours francs.

Par ordre du Conseil d'Administration



B J S Mathews  
*Secrétaire du Conseil du Groupe*

8 mars 2017

**HSBC Holdings plc**  
*Société Anonyme immatriculée en Angleterre sous le numéro 617987*  
*Siège social et Siège du Groupe :*  
8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni

\* Résolution Ordinaire

# Résolution Extraordinaire

# Exposé des motifs

Des informations concernant l'ordre du jour qui sera examiné par l'Assemblée Générale Annuelle 2017 sont présentées ci-dessous.

Cet exposé des motifs doit être lu en liaison avec l'*Annual Report & Accounts* pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Cet Avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle, l'*Annual Report & Accounts* et le *Strategic Report* sont disponibles, en version anglaise, sur notre site Internet [www.hsbc.com](http://www.hsbc.com). L'Avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle est disponible, en version française, sur [www.hsbc.com](http://www.hsbc.com).

Pour les besoins de cet Avis, le nombre d'actions émises (hors actions d'autocontrôle) avec droits de vote formant le capital de la Société au 23 février 2017, dernière date de référence avant l'impression de ce document, s'élevait à 19 866 916 411 actions ordinaires de 0,50 USD de nominal chacune.

## **1. Rapport et Comptes Annuels (*Annual Report & Accounts*)**

L'objectif de ce point de l'ordre du jour est que les actionnaires reçoivent et examinent les Comptes Annuels et les Rapports des Administrateurs et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

## **2. Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs**

L'objectif de ce point de l'ordre du jour est de demander aux actionnaires d'approuver le Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 (hormis la partie concernant la Politique de Rémunération des Administrateurs en pages 155 à 158). Le Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs est inclus dans l'*Annual Report & Accounts* en pages 153 à 172. La rémunération réelle payée aux Administrateurs en 2016 a été déterminée dans les limites de la Politique de Rémunération des Administrateurs approuvée par les actionnaires à l'Assemblée Générale Annuelle 2016. Le vote sur le Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs est de nature consultative et ne peut avoir d'incidence sur ce qui est versé en vertu de la politique approuvée par les actionnaires.

## **3. Election et réélection d'Administrateurs**

Le Conseil a conclu que tous les Administrateurs non-exécutifs se présentant afin d'être élu ou réélu cette année sont indépendants de jugement et de caractère.

Lors de l'examen de l'indépendance, le Conseil calcule la durée de service d'un Administrateur non-exécutif en fonction de la date de son élection par les actionnaires suivant sa nomination. Le Conseil a déterminé qu'il n'y a pas de relations ni de circonstances susceptibles d'influer sur le jugement d'un Administrateur non-exécutif et les relations ou circonstances pouvant apparaître ainsi sont considérées comme non significatives. Chacun des Administrateurs se présentant afin d'être élu ou réélu a confirmé n'avoir aucun lien matériel avec un autre Administrateur, un membre de la direction générale ou un actionnaire détenant une participation substantielle ou de contrôle de HSBC Holdings plc.

David Nish et Jackson Tai se présentent pour être élus Administrateurs, ayant été nommés par le Conseil d'Administration, respectivement, le 1<sup>er</sup> mai 2016, le et le 12 septembre 2016. Chacun de ces nouveaux Administrateurs non-exécutifs a été considéré par le Conseil comme indépendant lors de sa nomination. Avant toute nomination ou proposition de réélection, le Conseil procède dans chacun des cas à une enquête et obtient l'assurance que chaque Administrateur est ou sera en mesure de contribuer à la fois le temps attendu d'eux et le temps supplémentaire qui viendrait à être nécessaire. Le Conseil a examiné avec attention le nombre de mandats détenus par les administrateurs et a appliqué le même critère d'investigation pour chacun d'entre eux. Il a conclu que tous les administrateurs, y compris les administrateurs titulaires d'un plus grand nombre de mandats, disposaient de suffisamment de disponibilité pour faire face à leurs engagements envers la Société. Leurs évaluations de performance et contributions réalisées à ce jour justifient le soutien du Conseil en vue de leur réélection.

L'évaluation individuelle de leur performance et l'analyse de leur contribution aux discussions du Conseil ont confirmé que tous les Administrateurs exercent leurs fonctions et font preuve d'implication dans l'accomplissement de leur mandat. Le Conseil est ainsi convaincu que chaque Administrateur non-exécutif est parfaitement capable de s'acquitter de ses fonctions. Par conséquent, le Conseil a conclu que, en dehors de ce qu'indiqué ci-dessous, tous les Administrateurs devraient se présenter pour être élus et réélus conformément à la pratique habituelle du Groupe.

Sam Laidlaw et Rachel Lomax se retireront du Conseil à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle.

### Jetons de présence des Administrateurs non-exécutifs

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, chaque Administrateur non-exécutif reçoit un jeton de présence de 110 000 GBP par an. L'autorisation de réaliser cet ajustement a été donné conformément à la Politique de Rémunération des Administrateurs approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale 2016. Cela représente une augmentation par rapport aux années antérieures (95 000 livres sterling par an) et reflète l'augmentation des responsabilités réglementaires et en engagement de temps. Les jetons de présence versés, également à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, aux Administrateurs non-exécutifs qui sont membres de Comités du Conseil sont détaillés ci-dessous (ces jetons et ceux du Conseil seront calculés, le cas échéant, prorata temporis) :

Comité*	Jetons de présence (par an)		Membres de Comités se présentant pour être élus/réélus
	Président	Membre	
Comité d'Audit du Groupe	60 000 <sup>1</sup> GBP	30 000 GBP	Jonathan Symonds (Président), Phillip Ameen, Kathleen Casey, David Nish
Comité des Risques du Groupe	60 000 <sup>1</sup> GBP	30 000 GBP	Joachim Faber (Président), John Lipsky, Heidi Miller, Jackson Tai
Comité des Rémunérations du Groupe	60 000 <sup>1</sup> GBP	30 000 GBP	Pauline van der Meer Mohr (Présidente élue), John Lipsky, Paul Walsh
Comité chargé des Vulnérabilités du Système Financier	60 000 <sup>1</sup> GBP	30 000 GBP	Lord Evans of Weardale (Président), Kathleen Casey, Jackson Tai
Comité Conduct et Valeurs	60 000 <sup>1</sup> GBP	30 000 GBP	Laura Cha, Lord Evans of Weardale, Jonathan Symonds, Pauline van der Meer Mohr
Comité des Nominations	40 000 GBP	25 000 GBP	Laura Cha, John Lipsky, Pauline van der Meer Mohr, Paul Walsh
Comité de Surveillance de l'Investissement Philanthropique et dans la Communauté	25 000 GBP	15 000 GBP	Laura Cha (Présidente), Lord Evans of Weardale

\* Pour plus de détails sur les rôles et responsabilités de chacun de ces comités du Conseil, cf. pages 140 à 145 de l'Annual Report and Accounts. 1 2016 : 50 000 GBP par an.

*Phillip Ameen perçoit un jeton de présence distinct de 425 000 USD par an, en sa qualité d'administrateur non-exécutif de HSBC North America Holdings Inc., HSBC Bank USA, National Association, HSBC Finance Corporation et HSBC USA Inc.. Ce jeton de présence a été approuvé par le Comité de Gouvernance et de Nomination de HSBC North America Holdings Inc. le 27 avril 2016.*

*Laura Cha, en sa qualité d'administrateur non-exécutif, de Vice-Présidente et de membre du Comité des Nominations de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, reçoit des jetons de présence de 550 000 HKD, 125 000 HKD, 75 000 HKD, respectivement, par an. Ces jetons de présence ont été autorisés par les actionnaires de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited.*

*Joachim Faber perçoit un jeton de présence annuel distinct de 8 925 EUR, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration (verwaltungsrat) de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.*

*Irene Lee, en sa qualité d'administrateur non-exécutif, de membre du comité d'audit et membre du comité des risques de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, reçoit des jetons de présence de 550 000 HKD, 200 000 HKD et 200 000 HKD respectivement, par an. En outre, en sa qualité d'administrateur non-exécutif, de présidente du comité des risques et de membre du comité d'audit de The Hang Seng Bank Limited, elle reçoit des jetons de présence de 450 000 HKD, 260 000 HKD et 160 000 HKD, respectivement, par an. Ces jetons de présence ont été autorisés respectivement par les actionnaires et le conseil de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited et Hang Seng Bank Limited.*

*Rachel Lomax reçoit un jeton de présence supplémentaire en sa qualité d'Administrateur non-exécutif Indépendant Référent. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce jeton s'élève à 54 000 GBP par an (2016 : 45 000 GBP par an).*

*Heidi Miller perçoit un jeton de présence distinct de 550 000 USD par an, en sa qualité de Présidente non-exécutif de HSBC North America Holdings Inc. Ce jeton de présence a été approuvé par le Comité des Rémunérations du Groupe de HSBC Holdings plc le 5 novembre 2015 et autorisé par le conseil de HSBC North America Holdings Inc.*

*Jonathan Symonds perçoit un jeton de présence distinct de 345 000 USD par an, en sa qualité de Président non-exécutif de HSBC Bank plc. Ce jeton de présence a été approuvé par le Comité des Rémunérations du Groupe de HSBC Holdings plc le 15 janvier 2014.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, chaque administrateur non-exécutif ne résidant pas au Royaume-Uni perçoit une indemnité de déplacement de 4 000 GBP par an.*

### Conditions de nomination des Administrateurs non-exécutifs

Les Administrateurs non-exécutifs ne sont pas liés par des contrats de service avec HSBC Holdings plc. Sous réserve de leur élection ou de leur réélection par les actionnaires, les mandats des Administrateurs non-exécutifs, dont l'élection ou la réélection est proposée, expireront comme suit : Kathleen Casey, Laura Cha, Lord Evans of Weardale, Sam Laidlaw et Jonathan Symonds - 2017 ; Phillip Ameen, Joachim Faber, John Lipsky, et Heidi Miller - 2018 ; et Henri de Castries, Irene Lee, Pauline van der Meer Mohr et Paul Walsh - 2019 ; et David Nish et Jackson Tai - 2020.

## Contrats et rémunération des Administrateurs exécutifs

Le Président du Groupe et les autres Administrateurs exécutifs sont employés en vertu de contrats à durée indéterminée, qui peuvent être résiliés par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 12 mois. Ces contrats ont été signés aux dates suivantes :

Douglas Flint .....	14 février 2011
Stuart Gulliver .....	10 février 2011
Iain Mackay .....	4 février 2011
Marc Moses .....	27 novembre 2014

En vertu de leur contrat, Douglas Flint perçoit un salaire de base mais n'a pas le droit de recevoir de rémunération variable ; Stuart Gulliver, Iain Mackay et Marc Moses perçoivent, chacun, un salaire de base et ont le droit de recevoir une rémunération variable discrétionnaire. Les salaires de base de Douglas Flint, Stuart Gulliver, Iain Mackay et Marc Moses s'élèvent respectivement à 1 500 000 GBP, 1 250 000 GBP, 700 000 GBP et 700 000 GBP par an. Des indemnités fixes, approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2014 et payables en actions, sont accordées à Stuart Gulliver, Iain Mackay et Marc Moses. Ces indemnités sont respectivement de 1 700 000 GBP, 950 000 GBP et 950 000 GBP par an. Douglas Flint n'est pas éligible au paiement d'une indemnité fixe.

De plus amples détails sur les émoluments des Administrateurs sont donnés dans le Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs, qui figure en pages 153 à 172 de l'*Annual Report & Accounts*.

Les Administrateurs à la date du présent document sont : Phillip Ameen<sup>†</sup>, Kathleen Casey<sup>†</sup>, Laura Cha<sup>†</sup>, Henri de Castries<sup>†</sup>, Lord Evans of Weardale<sup>†</sup>, Joachim Faber<sup>†</sup>, Douglas Flint, Stuart Gulliver, Sam Laidlaw<sup>†</sup>, Irene Lee<sup>†</sup>, John Lipsky<sup>†</sup>, Rachel Lomax<sup>†</sup>, Iain Mackay, Heidi Miller<sup>†</sup>, Marc Moses, David Nish<sup>†</sup>, Jonathan Symonds<sup>†</sup>, Jackson Tai<sup>†</sup>, Pauline van der Meer Mohr<sup>†</sup> et Paul Walsh<sup>†</sup>.

<sup>†</sup> Administrateur non-exécutif indépendant

## Notices biographiques

De brèves notices biographiques de chacun des Administrateurs qui se présentent pour être élus ou réélus sont présentées ci-dessous.

*CBE : Commander of the Order of the British Empire*

*GBS : Gold Bahaunia Star*

<sup>†</sup> Administrateur non-exécutif indépendant

**David Thomas Nish<sup>†</sup>**, 56 ans

*Nomination au Conseil : mai 2016.*

*Membre du Comité d'Audit du Groupe.*

**Compétences et expérience :** David a été Directeur Général de Standard Life plc entre 2010 et 2015, après être entré en tant que Directeur Financier en 2006. David a dirigé les investissements technologiques, les acquisitions complémentaires et la cession des activités canadiennes du groupe. Autres anciens mandats : Directeur Financier Groupe de Scottish Power plc, administrateur non-exécutif de HDFC Life (Inde) et associé chez Price Waterhouse. Il est expert-comptable de formation.

**Mandats actuels :** Administrateur non exécutif de Vodafone plc, du London Stock Exchange Group plc, de la UK Green Investment Bank plc et du Zurich Insurance Group.

**Jackson Peter Tai<sup>†</sup>**, 66 ans

*Nomination au Conseil : septembre 2016.*

*Membre du Comité des Risques du Groupe et du Comité chargé des Vulnérabilités du Système Financier.*

**Compétences et expérience :** Jackson était Vice-Président et Directeur Général de DBS Group et DBS Bank Ltd, après avoir occupé au sein de ce groupe les fonctions de Directeur Financier puis Président et Directeur des Opérations. Il a travaillé chez JP Morgan & Co. En tant que banquier d'affaires à New York, Tokyo et San Francisco. Autres anciens mandats : Administrateur non-exécutif de Bank of China Limited, de Singapore Airlines, de NYSE Euronext, de ING Groep N.V., de Capitaland Ltd, de SingTel Ltd. et de Jones Lang LaSalle Inc. Jackson a également été Vice-Président de Islamic Bank of Asia.

**Mandats actuels :** Administrateur non exécutif de Eli Lilly and Company, de Koninklijke Philips Electronics N.V., de MasterCard Incorporated et de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.

**Phillip David Ameen<sup>†</sup>**, 68 ans

*Nomination au Conseil : janvier 2015.*

*Membre du Comité d'Audit du Groupe.*

**Compétences et expérience :** en tant qu'expert-comptable diplômé avec une vaste expérience financière et comptable, Phillip a occupé les fonctions de Vice-Président, Contrôleur et Directeur de la Comptabilité de General Electric (« GE »). Avant d'entrer chez GE, il a été associé chez KPMG. Il a également occupé les fonctions de Membre du Comité d'Interprétations des Normes IFRS (International Financial Reporting Interpretations Committee) de l'International Accounting Standards Board, du Comité Exécutif des Normes Comptables (Accounting Standards Executive Committee) de l'American Institute of Certified Public Accountants et au sein de la Financial Accounting Standards Board Emerging Issues Task Force. Il a aussi été Président du Comité Corporate Reporting of Financial Executives International, président de Skyonic Corporation et Trustee de la Financial Accounting Foundation.

**Mandats actuels :** Administrateur non-exécutif de HSBC North America Holdings Inc., HSBC Bank USA, N.A., HSBC Finance Corporation et HSBC USA Inc.

**Kathleen Louise Casey<sup>†</sup>**, 50 ans

*Nomination au Conseil : mars 2014.*

*Membre du Comité d'Audit du Groupe et du Comité chargé des Vulnérabilités du Système Financier.*

**Compétences et expérience :** Kathleen a une expérience considérable de la politique de réglementation financière. Elle est une ancienne Commissaire à la Commission américaine des Titres et de la Bourse (US Securities and Exchange Commission), agissant en tant que son représentant principal dans les dialogues réglementaires bilatéraux et multilatéraux avec le Conseil de Stabilité Financière du G-20 et à l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs. Autres anciens mandats : Directeur du personnel et Conseiller de la Commission sénatoriale américaine sur la banque, le logement et l'urbanisme, Présidente de l'Alternative Investment Management Association et Directeur des affaires législatives et Directeur de cabinet d'un sénateur américain.

**Mandats actuels :** Conseiller principal de Patomak Global Partners et de plusieurs organismes publics aux Etats-Unis.

**Laura May Lung Cha<sup>†</sup>**, GBS, 67 ans

*Nomination au Conseil : mars 2011.*

*Présidente du Comité de Surveillance de l'Investissement Philanthropique et dans la Communauté et membre du Comité Conduct et Valeurs et du Comité des Nominations.*

**Compétences et expérience :** Laura a une expérience considérable de la réglementation et de l'élaboration des politiques dans les secteurs de la finance et des valeurs mobilières à Hong Kong et en Chine continentale. Elle a été Vice-Présidente de la China Securities Regulatory Commission. Autres anciens mandats : administrateur non-exécutif de la Bank of Communications Co. Limited., Hong Kong Exchanges and Clearing Limited et Tata Consultancy Services Limited. Elle a également occupé les fonctions de Présidente du University Grants Committee à Hong Kong et de Vice-Présidente de la Securities and Futures Commission de Hong Kong.

**Mandats actuels :** Vice-Présidente non-exécutive de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Présidente du Conseil pour le Développement des Services Financiers de Hong Kong et administrateur non-exécutif de China Telecom Corporation Limited, Unilever PLC et Unilever N.V.

**Henri René Marie Augustin de la Croix de Castries<sup>†</sup>**, 62 ans

*Nomination au Conseil : mars 2016.*

**Compétences et expérience :** Henri a plus de 25 ans d'expérience internationale dans l'industrie des services financiers. Il a rejoint AXA en 1989 où ses rôles ont inclus la responsabilité de la Gestion d'actif, des activités financières et immobilières du groupe, la supervision des activités nord-américaines et britanniques, ainsi que la préparation et l'exécution de toutes les grandes fusions et acquisitions menées par le groupe d'assurance au cours des années 1990. Henri a pris sa retraite en tant que Président-Directeur Général de AXA S.A. le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Autres anciens mandats : Administrateur de AllianceBernstein Corporation.

**Mandats actuels :** Président de l'Institut Montaigne, groupe de réflexion français de premier plan. Administrateur non-exécutif de Nestlé S.A. et de la Fondation nationale des sciences politiques.



**Lord Evans of Weardale<sup>†</sup>**, 59 ans

*Nomination au Conseil : août 2013.*

*Président du Comité chargé des Vulnérabilités du Système Financier et membre du Comité Conduct et Valeurs et du Comité de Surveillance de l'Investissement Philanthropique et dans la Communauté.*

**Compétences et expérience :** Jonathan a une expérience considérable des opérations et de la politique de sécurité nationale. À été Directeur Général du Service de Sécurité britannique (MI5) avec la responsabilité de sa direction, sa politique et sa stratégie, y compris les activités de contreterrorisme international et intérieur, de contre-espionnage et de contre-prolifération ainsi que la cyber-sécurité. Jonathan a occupé diverses fonctions, au cours de ses 30 ans de carrière, au sein du Service de Sécurité, avec la responsabilité de la supervision du Centre Commun d'Analyse du Terrorisme (Joint Terrorist Analysis Centre) et du Centre de Protection des Infrastructures Nationales (Centre for the Protection of National Infrastructure) et la participation au Conseil National de Sécurité.

**Mandats actuels :** Administrateur non-exécutif de Ark Data Centres et conseiller auprès de diverses sociétés de cybersécurité et de technologie.

**Joachim Faber<sup>†</sup>**, 66 ans

*Nomination au Conseil : mars 2012.*

*Président du Comité des Risques du Groupe.*

**Compétences et expérience :** Joachim a une expérience internationale considérable dans le domaine bancaire et la gestion d'actifs. Il est un ancien Directeur Général de Allianz Global Investors AG et est membre du directoire de Allianz SE. Il a passé 14 années chez Citicorp, où il a travaillé dans les domaines du trading et du financement de projets et occupé les fonctions de Directeur des Marchés de Capitaux pour l'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon. Il a également été Président de différentes filiales d'Allianz. Il a été préalablement membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'Audit et des Risques de OSRAM Licht AG. Il est également membre du Conseil allemand pour le Développement Durable et membre du conseil consultatif du Siemens Group Pension Board.

**Mandats actuels :** Président du conseil de surveillance de Deutsche Börse AG et du Comité d'actionnaires de Joh A. Benckiser SARL et Administrateur de Coty Inc. et Allianz France S.A.

**Douglas Jardine Flint**, CBE, 61 ans

Président du Groupe

*Nomination au Conseil : décembre 1995. Président du Groupe depuis décembre 2010.*

**Compétences et expérience :** Douglas a une vaste expérience au niveau conseil d'administration et de solides connaissances en matière de gouvernance, ayant occupé les fonctions de membre des conseils de HSBC et de BP plc et d'associé chez KPMG. Il possède une expertise de la finance et de la gestion des risques d'une banque, des reportings financiers dans une multinationale, des opérations de trésorerie et sur valeurs mobilières. Il est entré chez HSBC en 1995 en tant que Directeur Financier du Groupe, puis, avant de devenir Président, en 2010 ses responsabilités se sont étendues aux fonctions de Directeur Financier et Administrateur Exécutif Risques et Réglementation.

Il est membre de l'Institut des Experts Comptables d'Ecosse et de l'Association des Trésoriers d'Entreprise (Association of Corporate Treasurers) et membre du Chartered Institute of Management Accountants.

**Mandats actuels :** Membre du Conseil d'Administration de l'Institut de la Finance Internationale, membre des International Business Leaders Advisory Councils des maires de Beijing et Shanghai, et Ambassadeur des entreprises britanniques sur invitation du Premier Ministre britannique, Président non-exécutif de la Just Finance Foundation, Trustee du Royal Marsden Cancer Charity Board et membre du Comité d'investissement.

**Stuart Thomson Gulliver**, 57 ans

Directeur Général du Groupe

*Nomination au Conseil : mai 2008. Directeur Général du Groupe depuis janvier 2011.*

**Compétences et expérience :** Stuart a plus de 36 années d'expérience bancaire internationale, après être entré chez HSBC en 1980. Il a joué un rôle de premier plan dans le développement et l'expansion de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et Il a occupé des postes clés dans le Groupe dans le monde entier, notamment à Londres, Hong Kong, Tokyo, Kuala Lumpur et aux Emirats Arabes Unis. Autres anciens mandats : Président de HSBC Bank plc, HSBC Bank Middle East Limited, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA et HSBC France. Il a également été Vice-Président de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG et membre de son conseil de surveillance.

**Mandats actuels :** Stuart est Président du Comité de direction du Groupe (Group Management Board) et de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited.

**Irene Yun-Lien Lee<sup>†</sup>**, 63 ans

*Nomination au Conseil : juillet 2015.*

**Compétences et expérience :** Irene a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de la finance. Elle a occupé des postes de direction dans la banque d'investissement et la gestion de fonds au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Australie, y compris chez Citibank et la Commonwealth Bank of Australia. Autres anciens mandats : membre du Conseil consultatif de JP Morgan Australia et de l'Australian Takeovers Panel.

**Mandats actuels :** Présidente exécutive de Hysan Development Company Limited et Administrateur non-exécutif de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, de Hang Seng Bank Limited, de Cathay Pacific Airways Limited, de CLP Holdings Limited et de Noble Group Limited.

**John Phillip Lipsky<sup>†</sup>**, 70 ans

*Nomination au Conseil : mars 2012.*

*Membre du Comité des Risques du Groupe, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations du Groupe.*

**Compétences et expérience :** John a travaillé chez J.P. Morgan au Chili, à New York, Washington et Londres et a collaboré avec les institutions financières, les banques centrales et les gouvernements de nombreux pays. Il a été au service du Fonds Monétaire International en tant que Premier Directeur Général Adjoint, Directeur Général par intérim et Conseiller Spécial. Autres anciens mandats : Trustee de l'Economic Club of New York, Conseiller Politique Mondiale pour Anderson Global Macro, LLC, et Président du Conseil de l'agenda mondial sur le système monétaire international du Forum Economique Mondial.

**Mandats actuels :** mandats et fonctions de conseiller dans des organismes internationaux de recherche économique.

**Iain James Mackay**, 55 ans

Directeur Financier du Groupe

*Nomination au Conseil : décembre 2010.*

**Compétences et expérience :** Iain a une grande expérience financière et internationale, acquise dans le cadre de fonctions exercées à Londres, Paris, aux Etats-Unis, en Afrique et en Asie. Il est entré chez HSBC en 2007 en tant que Directeur Financier de HSBC North America Holdings Inc. Autres anciens mandats : Administrateur de Hang Seng Bank Limited, Directeur Financier, HSBC Asie-Pacifique. Avant de rejoindre HSBC, Iain a travaillé chez GE en tant que contrôleur de sa Global Consumer Finance Unit ; Directeur Financier de Ge Consumer Finance Americas et de GE Healthcare – Global Diagnostic Imaging. Iain est membre de l'Institut des Experts Comptables d'Ecosse.

**Mandats actuels :** Membre du Conseil d'Administration de la Fondation British Heart et Président du Comité d'Audit et des Risques.

Heidi Miller<sup>†</sup>, 63 ans

Nomination au Conseil : septembre 2014.

*Membre du Comité des Risques du Groupe.*

**Compétences et expérience :** Heidi a été President of International chez JP Morgan Chase et était responsable du développement mondial et de la stratégie métier internationale pour les départements banque d'investissement, gestion d'actifs et trésorerie et services titres. Elle a également été Administrateur non-exécutif de Merck & Co. Inc. et de Progressive Corp. Vice-Présidente Exécutive et Directeur Financier de Bank One Corporation ; Vice-Présidente Exécutive Senior de Priceline.com Inc. ; et Vice-Présidente Exécutive et Directeur Financier de Citigroup Inc.

**Mandats actuels :** Présidente de HSBC North American Holdings Inc. Administrateur non-exécutif de First Data Corporation et de General Mills Inc. et Administrateur-Conseil de SRS Acquiom LLC.

Menasey Marc Moses, 59 ans

Directeur des Risques du Groupe

Nomination au Conseil : janvier 2014.

**Compétences et expérience :** Marc est entré chez HSBC en 2005 en tant que Directeur Financier et des Risques de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et il est devenu Directeur des Risques du Groupe en décembre 2010. Il a une expérience considérable en matière financière et de gestion des risques. Marc est Membre de l'Institut des Experts Comptables d'Angleterre et du Pays de Galles. Il a été Directeur Financier Europe chez J.P. Morgan et associé audit chez PricewaterhouseCoopers.

Jonathan Richard Symonds<sup>†</sup>, CBE, 58 ans

Nomination au Conseil : avril 2014.

*Président du Comité d'Audit du Groupe et membre du Comité Conduct et Valeurs.*

**Compétences et expérience :** Jonathan est ancien Directeur Financier de Novartis AG et de AstraZeneca plc. Il a également été associé and Directeur Général de Goldman Sachs, associé de KPMG et Administrateur non-exécutif et Président du Comité d'Audit de Diageo plc.

**Mandats actuels :** Président de HSBC Bank plc, Innocoll AG et Proteus Digital Health Inc. et Administrateur non-exécutif de Genomics England Limited.

Pauline Françoise Marie van der Meer Mohr<sup>†</sup>, 57 ans

Nomination au Conseil : septembre 2015.

*Membre du Comité des Rémunérations du Groupe, du Comité des Nominations et du Comité Conduct et Valeurs.*

**Compétences et expérience :** Pauline a une expérience considérable en matière de droit et de ressources humaines dans différents secteurs et a contribué à la Commission de surveillance du Code bancaire néerlandais. Anciens mandats : Présidente de l'Erasmus University de Rotterdam, Première Vice-Présidente exécutive et Directeur des Ressources Humaines Groupe chez ABN AMRO Bank N.V., Directeur des Ressources Humaines Groupe chez TNT N.V., Directeur des Ressources Humaines et des Technologies de l'Information, Royal Dutch Shell Group et Conseiller juridique senior, Shell International.

**Mandats actuels :** Présidente du Conseil de Surveillance de EY Netherlands et membre du Conseil de Surveillance de ASML Holding N.V. et de Royal DSM N.V.

Paul Steven Walsh<sup>†</sup>, 61 ans

Nomination au Conseil : janvier 2016.

*Membre du Comité des Rémunérations du Groupe et du Comité des Nominations.*

**Compétences et expérience :** Paul a été Directeur Général de Diageo plc pendant douze ans, ayant à l'origine rejoint le Conseil de son prédécesseur, Grand Metropolitan plc, en 1995. Il a également été Administrateur non-exécutif de Unilever plc, United Spirits Limited et Centrica plc. Paul est membre de l'Institut des Comptables en Management Agréés (the Chartered Institute of Management Accountants).

**Mandats actuels :** Président non-exécutif de Compass Group plc, de Avanti Communications Group plc et Chime Communications Limited et administrateur non-exécutif de FedEx Corporation et RM2 International S.A.

Exception faite des informations ci-dessus et de celles de l'Annexe 3, il n'y a pas d'autre sujet ou d'autre information à communiquer en vertu de la Règle 13.51(2) du règlement sur l'inscription de valeurs mobilières à la cote officielle de la Bourse de Hong Kong (« les Règles de Cotation de Hong Kong »).

#### **4 et 5. Renouvellement du Commissaire aux comptes et rémunération du Commissaire aux comptes**

Le mandat actuel de PricewaterhouseCoopers LLP (« PwC ») en tant que Commissaire aux comptes de la Société arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de cette année. PwC a exprimé sa volonté de poursuivre son mandat. Le Comité d'Audit du Groupe et le Conseil d'Administration ont recommandé que le mandat de PwC soit renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle 2018 et que le Comité d'Audit du Groupe soit autorisé à fixer sa rémunération.

Une analyse de la rémunération versée au titre des prestations d'audit et autres fournies par notre Commissaire aux comptes et leurs sociétés affiliées pour chacune des trois dernières années est présentée en page 212 de l'*Annual Report & Accounts*. Cette information concerne KPMG (notre ancien Commissaire aux comptes) pour la première année et PwC (notre Commissaire aux comptes actuel) pour les deux années suivantes.

#### **6. Dons politiques**

La Loi britannique sur les sociétés de 2006 (*2006 UK Companies Act*) (« la Loi ») oblige les sociétés à obtenir l'autorisation des actionnaires pour les dons versés aux partis politiques enregistrés et autres organisations politiques au Royaume-Uni et dans le reste de l'Union Européenne, d'un montant total de plus de 5 000 livres sterling sur une période de 12 mois, et pour toute dépense politique, sous réserve d'exceptions limitées.

Conformément à la politique du Groupe, HSBC ne fait ni dons politiques ni n'engage des dépenses politiques au Royaume-Uni ou dans le reste de l'Union Européenne au sens ordinaire de ces termes. Nous n'avons aucune intention de modifier cette politique. Néanmoins, les définitions des dons politiques, des partis politiques, des organisations politiques et des dépenses politiques utilisées dans la Loi britannique sur les sociétés sont très larges. Ainsi, elles peuvent couvrir des activités courantes qui font partie des activités habituelles du Groupe et font partie intégrante de l'engagement auprès des interlocuteurs afin de s'assurer que les questions et les préoccupations touchant les opérations du Groupe soient prises en compte et traitées, mais qui ne seraient pas habituellement considérées comme des dons politiques ou des dépenses politiques, au sens ordinaire de ces termes. Les activités, y compris les contributions ou le soutien à des organismes tels que ceux qui sont concernés par l'examen des politiques et la réforme du droit ou par la représentation du milieu des affaires ou de ses secteurs, peuvent être considérées comme des dons ou des dépenses politiques tels que définis par la Loi.

Les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas conçues pour influencer l'appui du public à un parti politique ou à un résultat politique. L'autorisation est sollicitée à titre de précaution seulement, afin de s'assurer que ni la Société ni aucune de ses filiales ne contrevient par inadvertance à la Loi. La Résolution 6 propose un plafond global de 200 000 livres sterling par an pour tous ces dons et dépenses politiques.

Si la Résolution 6 est adoptée, cette autorisation sera valable jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle 2018 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2018, la date la plus proche étant retenue.

#### **7. Délégation de pouvoir aux Administrateurs d'émettre des actions**

Cette année, les Administrateurs sollicitent à nouveau l'autorisation, en vertu de l'article 551 de la Loi, d'attribuer des actions à concurrence d'un montant nominal total égal aux deux tiers des actions ordinaires émises composant le capital social de la Société, sous réserve des restrictions visées dans la Résolution 7 et expliquées ci-dessous. L'autorisation donnée aux Administrateurs lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2016 expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle 2017. La Résolution 7 confèrera aux Administrateurs l'autorisation d'attribuer des actions ordinaires nouvelles (ou des droits sur actions ordinaires) à concurrence d'un montant nominal total de 6 622 305 470 USD, représentant les deux tiers des actions ordinaires émises composant le capital social de la Société. Toutefois, cette autorisation est limitée ainsi qu'il suit :

- (a) en vertu du paragraphe (a) de la Résolution 7, un montant nominal total de 1 986 691 641 USD au maximum, représentant environ 20 % des actions ordinaires émises composant le capital social de la Société, pourra être utilisé pour des attributions générales,
- (b) en vertu du paragraphe (b) de la Résolution 7, les Administrateurs auraient l'autorisation de procéder à des attributions qui excèdent l'autorisation de 20 % visée au paragraphe (a) de la Résolution 7 en relation avec une offre de souscription préférentielle, telle une émission de droits, une offre ouverte ou un paiement de dividendes en actions, à concurrence d'un montant nominal total qui, combiné avec les attributions opérées en vertu du paragraphe (a), de 3 311 152 735 USD. Cela représente environ un tiers des actions ordinaires émises composant le capital social de la Société ; et

- (c) en vertu du paragraphe (c) de la Résolution 7, les Administrateurs auraient l'autorisation d'attribuer à concurrence d'un montant nominal total de 6 622 305 470 USD exclusivement en relation avec une émission de droits, ce qui représente environ les deux tiers des actions ordinaires émises composant le capital social de la Société. Les attributions ou octrois en vertu des paragraphes (a) ou (b) de la Résolution 7 réduiront le niveau de cette autorisation d'attribution des deux tiers.

Dans le paragraphe (d) de la Résolution 7, le Conseil sollicite de nouveau l'autorisation d'émettre des actions privilégiées en livre sterling, US dollar et euro, sans devoir obtenir l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Ces actions privilégiées ont été créées pour soutenir des émissions de titres privilégiés, qui constituent une forme de fonds propres réglementaires fiscalement efficace. Si elle est approuvée par les actionnaires, cette autorisation donnera aux Administrateurs la flexibilité nécessaire pour lever des fonds propres réglementaires si les circonstances l'exigent. Si des actions privilégiées devaient être émises, elles seraient, sous réserve d'approbation réglementaire, remboursables sur option de la Société et ne confèreraient aucun droit de vote, hormis en cas de circonstances exceptionnelles, mais prendraient rang en priorité par rapport aux actions ordinaires de la Société, en termes de participation à un remboursement du capital. Pour le moment, le Conseil n'a pas l'intention de faire usage de cette autorisation.

Si elle est accordée, cette autorisation sera valable jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société de 2018 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2018, la date la plus proche étant retenue.

Au 23 février 2017, dernière date de référence avant l'impression du présent document, la Société détenait 325 273 407 actions ordinaires en autocontrôle, correspondant à 1,61 % des actions ordinaires émises composant le capital social (y compris les actions d'autocontrôle) et à 1,64 % des actions ordinaires émises composant le capital social (hors actions d'autocontrôle).

#### **8 et 9. Suppression du droit préférentiel de souscription**

Les résolutions 8 et 9 sollicitent la suppression des droits préférentiels de souscription en vertu de la Loi au titre de certaines attributions d'actions effectuées dans l'exercice des autorisations sollicitées par la Résolution 7, conformément aux recommandations sur la gestion du capital publiées par l'IA (« Recommandations de l'IA ») et à la Déclaration de Principes du Groupe Droit Préférentiel sur la Suppression des Droits Préférentiels. Si les Administrateurs souhaitent exercer l'autorisation sollicitée dans la Résolution 7 et proposer des actions (ou vendre toutes actions que la Société pourrait acquérir ou décider de détenir en autocontrôle) contre paiement en numéraire, la Loi exige qu'à moins que les actionnaires n'aient consenti une autorisation spécifique pour la suppression de leurs droits préférentiels de souscription, les nouvelles actions devront être d'abord proposées aux actionnaires existants proportionnellement à leurs participations existantes. Les résolutions 8 et 9 visent à conférer aux Administrateurs la flexibilité, dans certaines circonstances, d'attribuer de nouvelles actions (ou de consentir des droits à des actions) ou de vendre des actions d'autocontrôle sans les proposer d'abord aux actionnaires existants proportionnellement à leur participation.

La Résolution 8 donne aux Administrateurs une flexibilité supplémentaire dans le contexte d'offres assorties de droits préférentiels de souscription, tels une émission de droits, une offre ouverte, ou le paiement de dividendes en actions, afin de traiter des difficultés légales ou pratiques dans des pays situés hors du Royaume-Uni, qui empêchent que l'offre soit faite sur une base purement proportionnelle. Est également sollicitée la suppression des droits préférentiels dans le contexte d'attributions ou de ventes d'actions d'autocontrôle, à concurrence d'un montant nominal total de 496 672 910 USD, représentant quelque cinq pour cent des actions ordinaires émises composant le capital social de la Société. Il s'agit de refléter les recommandations contenues dans la Déclaration de Principes du Groupe Droit Préférentiel sur la Suppression des Droits Préférentiels, qui imposent un plafond de 5 % pour toutes les attributions sans droit préférentiel de souscription payables en numéraire, à l'exception de certaines attributions telles que celles réalisées dans le cadre de plans d'actionnariat salarié.

Cette année, la Résolution 9 est sollicitée en tant que résolution distincte, conformément à une recommandation émise en 2016 par le Groupe Droit Préférentiel et aux Recommandations de l'IA, pour autoriser les Administrateurs à attribuer une quantité supplémentaire d'actions (ou à vendre des actions d'autocontrôle) autrement qu'à des actionnaires existants proportionnellement à leurs participations à hauteur d'un montant nominal total de 496 672 910 USD, correspondant à cinq pour cent de plus des actions ordinaires émises composant le capital social. L'autorisation supplémentaire sollicitée dans la Résolution 9 ne peut être utilisée que dans le cadre du financement (ou refinancement) d'une acquisition ou d'un investissement en capital déterminé. Conformément à la Déclaration de Principes du Groupe Droit Préférentiel, les Administrateurs confirment qu'ils ont l'intention d'utiliser l'autorisation sollicitée dans la Résolution 9 uniquement dans le cadre d'une telle acquisition ou d'un tel investissement en capital déterminé qui est annoncé simultanément à l'émission, ou qui a eu lieu dans les six mois précédents et est exposé dans l'annonce de l'émission, et qu'ils fourniront aux actionnaires les informations relatives à l'opération si cette autorisation est utilisée.

Mis à part dans le cadre du plan de paiement du dividende en actions de la Société et excepté les attributions réalisées dans le cadre de plans d'actionnariat salarié, le Conseil d'Administration n'a actuellement pas l'intention d'émettre des actions ordinaires supplémentaires dans le cadre des nouvelles autorisations générales des Résolutions 8 et 9. Il ne sera procédé à aucune émission qui modifierait la composition de l'actionnariat de la Société ou la nature de ses activités sans avoir obtenu l'autorisation préalable des actionnaires en Assemblée Générale.

Si elles sont accordées, les autorisations sollicitées aux Résolutions 8 et 9 seront valables jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société de 2018 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2018, la date la plus proche étant retenue.

En outre, la Société sollicite, en vertu de la Résolution 12, l'autorisation d'attribuer des actions ou droits de souscription d'actions dans le cadre de l'émission de Titres Convertibles Contingents (« TCC »), et de supprimer le droit préférentiel de souscription afférent à ces attributions, dans tous les cas à concurrence d'un montant équivalent à environ 20 % des actions ordinaires émises composant le capital social de la Société. En supposant que les Résolutions 12 et 13 soient adoptées, l'autorisation sollicitée aux Résolutions 7, 8 et 9 ne serait pas utilisée pour les besoins de l'émission de TCC.

La Société confirme également qu'elle n'a pas l'intention d'émettre plus de 7,5 % de ses actions ordinaires émises (à l'exclusion de ses actions autodétenues) pour toute période glissante de trois ans, sans la consultation préalable des actionnaires, en dehors de ce que permis dans le cadre d'une acquisition ou d'un investissement en capital déterminé comme décrit ci-dessus. Toutefois, les Résolutions 12 et 13 permettraient, si elles étaient adoptées, que ce niveau soit dépassé en relation avec l'émission de TCC ou la conversion ou l'échange de TCC.

Sauf indications contraires, les mentions du présent exposé des motifs relatives aux actions ordinaires émises composant le capital social, et aux pourcentages ou fractions d'actions ordinaires émises composant le capital social visent les actions ordinaires émises composant le capital social de la Société (à l'exclusion de ses actions autodétenues) au 23 février 2017, soit la dernière date de référence avant l'impression du présent document.

#### **10. Ajout des actions achetées sur le marché à l'autorisation générale d'attribution d'actions**

La Résolution 10 sollicite que l'autorisation conférée aux Administrateurs pour attribuer des actions et conférer des droits de souscription d'actions ou de conversion de tout titre en actions, en vertu du paragraphe (a) de la Résolution 7, inclue les actions achetées par la Société en vertu de l'autorisation sollicitée par la Résolution 11. Ceci est permis par le Règlement sur l'inscription de valeurs mobilières à la cote officielle de la Bourse de Hong Kong.

#### **11. Achat d'actions ordinaires par la Société**

L'objet de l'autorisation à conférer aux termes de ce point est d'habiliter la Société à acheter ses propres actions sur le marché.

Les Administrateurs estiment approprié de demander l'autorisation, pour la Société, d'acheter sur le marché jusqu'à concurrence de 10 % de ses propres actions ordinaires et les prix maximum et minimum auxquels elles peuvent être achetées, hors frais, sont spécifiés dans la résolution. La politique du Conseil d'Administration reste la conservation d'une base solide de fonds propres, une politique qui a constamment constitué l'un des atouts du Groupe. Au fur et à mesure de la mise en œuvre, par le Groupe, de sa stratégie, le niveau approprié de fonds propres à détenir sera examiné en permanence. Cette autorisation confèrera aux Administrateurs la flexibilité nécessaire pour acheter des actions ordinaires sur le marché dans des circonstances appropriées, s'ils estiment que cela sert les intérêts de la Société et des actionnaires, par exemple, si la Société est dans l'incapacité de déployer les fonds propres ainsi conservés afin de créer un supplément de valeur pour les actionnaires, ou de manière à neutraliser l'effet dilutif des dividendes payés en actions, sous réserve d'approbation réglementaire. La Société peut décider de conserver, comme action d'autocontrôle, toute action qu'elle a rachetée, en vue d'une éventuelle réémission ultérieure, d'un transfert lié à un plan d'actionnariat salarié, ou elle peut annuler les actions.

Les actionnaires sont informés qu'en vertu de l'Article 693 de la Loi, la Société n'est autorisée à racheter ses propres actions ordinaires que sur une Bourse reconnue. Parmi les marchés sur lesquels les actions ordinaires de la Société sont cotées, la seule Bourse actuellement reconnue est la Bourse de Londres (*London Stock Exchange*).

La Loi autorise la Société à détenir en autocontrôle toutes actions ordinaires qu'elle est susceptible de racheter, au lieu de les annuler automatiquement. La Société a reçu l'approbation des autorités de régulation compétentes de Hong Kong l'autorisant à détenir, en autocontrôle, des actions rachetées. La dérogation conditionnelle consentie par la Bourse de Hong Kong le 19 décembre 2005 s'entend sous réserve de certaines modifications approuvées des Règles de cotation de Hong Kong, applicables à la Société. Les détails des modifications sont disponibles [www.hsbc.com](http://www.hsbc.com) et sur le site Internet HKEx news de la Bourse de Hong Kong sur [www.hkexnews.hk](http://www.hkexnews.hk). Des copies des modifications sont disponibles auprès du Secrétaire du Conseil du Groupe, HSBC Holdings plc, 8

Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, ainsi que du Secrétaire Général et Secrétaire du Conseil pour la région Asie Pacifique, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, 1 Queen's Road Central, Hong Kong SAR.

La Société a exercé l'autorisation de racheter ses propres actions sur le marché, conformément à l'autorisation accordée lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an dernier, pour la première fois en 2016. Dans le cadre du rachat entrepris le 4 août 2016 et mené à bien le 19 décembre 2016 (le « Rachat 2016 »), la Société a racheté 325 273 407 actions ordinaires, qui sont toutes aujourd'hui détenues en autocontrôle.

La Société a annoncé, le 22 février 2017, le lancement d'un programme de rachat d'actions ordinaires pour un montant global maximum de 1 milliard de dollars, qui devrait être achevé au cours du premier semestre de 2017, afin de réduire le capital social émis de la Société (Le « Rachat en cours »). Les actions achetées en vertu du Rachat en cours seront annulées. Le Rachat en cours est mis en œuvre en vertu de l'autorisation existante pour faire des achats sur le marché, obtenue lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2016. Si le Rachat en cours n'est pas terminé au moment de l'Assemblée Générale Annuelle de cette année, sous réserve de l'approbation de la Résolution 11, la Société continuera à mettre en œuvre le Rachat en cours conformément à l'autorisation reçue en vertu de ladite Résolution 11. Dans le cas où le Rachat en cours ne serait pas achevé au moment de l'Assemblée Générale Annuelle de cette année et où la Résolution 11 ne serait pas approuvée, le Rachat en cours cessera immédiatement. Au 23 février 2017, dernière date de référence avant l'impression de ce document, la Société avait acheté 8 282 000 actions dans le cadre du Rachat en cours.

Des détails complémentaires concernant la proposition d'autorisation à octroyer à la Société concernant le rachat de ses propres actions, la dérogation accordée par la Bourse de Hong Kong et le rachat d'actions intervenu en 2016 ainsi que le Rachat en cours (précisant le nombre d'actions rachetées et le prix payé chaque mois), jusqu'à la dernière date de référence avant l'impression de ce document, sont exposés à l'Annexe 2.

Le nombre total d'options de souscription d'actions ordinaires en circulation au 23 février 2017, dernière date de référence avant l'impression de ce document, était de 68 357 707, ce qui représente 0,34 % des actions ordinaires (hors actions d'autocontrôle) émises à cette date. Si la Société rachetait le nombre maximum d'actions ordinaires autorisées par cette résolution, les options en circulation au 23 février 2017 représenteraient 0,38 % des actions ordinaires émises (hors actions d'autocontrôle).

### **12 et 13. Autorisation supplémentaire d'attribuer des titres représentatifs du capital en relation avec l'émission de Titres Convertibles Contingents (« TCC ») et suppression limitée des droits préférentiels de souscription**

La Résolution 12 a pour effet de donner aux Administrateurs l'autorisation d'attribuer des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions ordinaires de la Société ou de convertir tout titre en actions ordinaires de la Société, à concurrence d'un montant nominal total de 1 986 691 641 USD au maximum, équivalent à environ 20 % des actions ordinaires émises à la date du 23 février 2017, soit la dernière date de référence avant l'impression de ce document, étant précisé que cette autorisation concerne l'émission de TCC.

Les TCC sont des titres de créance qui bénéficient d'un traitement réglementaire spécifique en termes de classement dans les fonds propres en vertu de la législation de l'Union Européenne. Ils sont considérés comme des Fonds propres additionnels de Catégorie 1 et, en tant que groupe bancaire, HSBC est habilité à détenir un certain montant de ses Fonds Propres de Base de Catégorie 1 sous la forme de Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1. Les TCC seront convertis ou échangés en actions ordinaires si un événement déclencheur se produit (actuellement si le ratio *Common Equity Tier 1* de HSBC devient inférieur à 7 %). L'émission de TCC confère à la Société une plus grande flexibilité pour gérer ses fonds propres de la manière la plus efficace et économique au profit de ses actionnaires. Veuillez-vous référer à l'Annexe 1 pour plus d'informations sur les TCC.

Cette autorisation vient s'ajouter à l'autorisation proposée par les Résolutions 7, 8 et 9, qui contiennent l'autorisation générale sollicitée sur une base annuelle, conformément aux Recommandations de l'IA et au Règlement sur l'inscription de valeurs mobilières à la cote officielle de la Bourse de Hong Kong. Si les Résolutions 12 et 13 sont adoptées, la Société n'émettra des TCC qu'en vertu de l'autorisation accordée par ces résolutions, et non pas en vertu de l'autorisation accordée par les Résolutions 7, 8 et 9. Bien que l'autorisation sollicitée par les Résolutions 12 et 13 ne soit pas prévue par les Recommandations de l'IA, elle a déjà fait l'objet de discussions avec l'Investment Association.

La Résolution 13 a pour effet de donner aux Administrateurs l'autorisation d'attribuer des TCC, ou des actions émises du fait de la conversion ou de l'échange de TCC, sans devoir les offrir préalablement aux actionnaires existants. Si elle est adoptée, la Résolution 13 autorisera les Administrateurs à attribuer des actions et à octroyer des droits de souscription d'actions de la Société ou de convertir tout titre en actions de la Société (ou de vendre des actions détenues en autocontrôle par la Société, à la suite d'un achat de ses propres actions) sans droit préférentiel de souscription, à concurrence d'un montant nominal total de 1 986 691 641 USD au maximum, représentant environ 20 % des actions ordinaires émises le 23 février 2017, étant précisé que cette autorisation servira à émettre

des TCC. Au 23 février 2017, dernière date de référence avant l'impression du présent document, la Société détenait 325 273 407 actions ordinaires en autocontrôle, correspondant à 1,61 % des actions ordinaires émises composant le capital social (y compris les actions d'autocontrôle) et à 1,64 % des actions ordinaires émises composant le capital social (hors actions d'autocontrôle).

Les autorisations sollicitées par les Résolutions 12 et 13 seront utilisées comme la Société le jugera souhaitable pour se conformer ou continuer de se conformer aux exigences de fonds propres réglementaires découlant de la législation applicable de l'Union Européenne, ainsi qu'aux exigences réglementaires prudentielles imposées par la *Prudential Regulation Authority* (« PRA ») et uniquement à ces effets. La Société ne fera pas usage de l'autorisation sollicitée par les Résolutions 12 et 13 pour émettre des titres nouveaux à tout autre effet ; toutefois, en vertu de l'autorisation donnée par les Résolutions 12 et 13, la Société peut émettre des titres additionnels afin de gérer le remboursement de TCC en circulation.

Il est prévu que les approbations restent en vigueur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société de 2018, ou jusqu'à la fermeture des bureaux le 30 juin 2018, la date la plus proche étant retenue. Les Administrateurs prévoient de solliciter des autorisations similaires sur une base annuelle.

#### **14. Préavis de convocation aux assemblées**

La Loi britannique sur les sociétés (*UK Companies Act*) de 2006 prévoit que le préavis de convocation des assemblées générales de la Société est de 21 jours au moins, à moins que les actionnaires n'approuvent un préavis plus court. L'adoption de cette résolution permettrait à la Société de convoquer les assemblées générales (autres que les assemblées générales annuelles) moyennant un préavis minimum de 14 jours francs. Ce délai plus court, se situant entre 14 et 20 jours, ne serait pas appliqué systématiquement mais uniquement dans les cas où les Administrateurs détermineront que la convocation d'une assemblée dans un délai inférieur à 21 jours est justifiée par l'ordre du jour de l'assemblée, et s'ils considèrent que ce délai plus court présente un avantage pour les actionnaires dans leur ensemble. L'approbation vaudrait jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société de 2018 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2018, la date la plus proche étant retenue, à laquelle il est prévu qu'une résolution similaire sera proposée.



# Informations concernant l'Assemblée Générale Annuelle 2017

## Lieu

L'Assemblée Générale Annuelle se tiendra au Centre de Conférence Queen Elizabeth II (« Centre QEII ») qui est situé sur Broad Sanctuary à Westminster, dans le centre de Londres et facilement accessible par les transports en commun. L'adresse complète est Broad Sanctuary, Westminster, London SW1P 3EE. Un plan figure ci-dessous.

Des rafraichissements seront disponibles avant l'Assemblée Générale Annuelle. Des paniers repas à emporter seront fournis à l'espace restauration à la fin de l'Assemblée Générale Annuelle.



## Accès

Le Centre QEII est accessible en fauteuil roulant. L'auditorium est équipé d'une rampe d'accès.

Afin de nous aider à faire en sorte que tous les actionnaires aient accès à l'Assemblée Générale Annuelle, merci de contacter Danielle Pass, Assistant Company Secretary (téléphone : +44 (0)20 7992 3022, email : daniellemarie.pass@hsbc.com) si vous avez des besoins d'accès spécifiques ou d'autres besoins.

## Sécurité

Des contrôles de sécurité auront lieu à l'entrée de l'Assemblée Générale Annuelle. Il est rappelé aux actionnaires que les appareils photographiques, caméras et matériels d'enregistrement seront interdits et que tous les téléphones mobiles devront être éteints ou mis en mode silencieux. Les actionnaires sont encouragés à laisser leur manteau et leurs sacs au vestiaire.

Afin d'assurer une sécurité optimale dans l'auditorium, merci de bien vouloir noter qu'un bracelet vous sera fourni une fois que vous aurez passé les contrôles de sécurité sur place. Vous devez montrer votre bracelet pour pouvoir accéder à l'Assemblée Générale Annuelle.

## Participation et vote

Conformément aux décrets de 2001 sur les titres dématérialisés (*Uncertificated Securities Regulations 2001*) (modifiés), les modifications apportées aux inscriptions sur le registre principal des actionnaires de la Société tenu en Angleterre (le « Registre Principal ») ou sur les Registres Annexes de la Société (les « Registres Annexes ») soit de Hong Kong ou des Bermudes, selon le cas, après 12h01 (heure de Londres) le jeudi 27 avril 2017 ou 12h01 (heure de Londres) la veille de toute réunion tenue sur ajournement (si tel était le cas), ne sera pas prise en compte pour déterminer les droits d'un actionnaire de participer ou de voter à l'Assemblée Générale Annuelle ou à toute réunion tenue sur ajournement (si tel était le cas). En conséquence, un actionnaire inscrit sur le Registre Principal ou sur les Registres Annexes à 12h01 (heure de Londres) le jeudi 27 avril 2017 ou à 12h01 (heure de Londres) la veille de toute réunion tenue sur ajournement (si tel était le cas) aura le droit d'assister et de voter à l'Assemblée Générale Annuelle ou à toute réunion tenue sur ajournement (si tel était le cas) pour le nombre des actions enregistrées pour le nom de cet actionnaire à ce moment-là.

## Vote

Les votes à l'Assemblée auront lieu à bulletins écrits. Cela signifie que chaque actionnaire présent ou représenté pourra exercer une voix pour chaque action détenue.

Si une action est détenue en copropriété par plusieurs actionnaires, le vote de l'actionnaire le plus ancien, exprimé en personne ou par mandataire, sera seul pris en compte à l'exclusion des votes des autres copropriétaires. À cet effet, l'ancienneté sera déterminée par l'ordre d'inscription des noms des copropriétaires dans le Registre Principal ou les Registres Annexes de la Société, selon le cas. Les résultats du vote seront publiés sur notre site Internet à la fin de l'Assemblée Générale Annuelle.

## Désignation d'un mandataire

Vous pouvez nommer le président de l'Assemblée Générale Annuelle ou une personne de votre choix pour être votre mandataire pour participer, prendre la parole et voter en votre nom. Un mandataire n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société. Vous pouvez nommer plusieurs mandataires, sous réserve que chaque mandataire soit nommé afin d'exercer les droits s'attachant à une ou des actions différentes que vous détenez. Si vous avez besoin de formulaires de procuration supplémentaires, vous pouvez photocopier le formulaire de procuration original ci-joint ou demander à notre agent teneur du registre de vous adresser des formulaires supplémentaires (cf. le paragraphe « Comment envoyer votre formulaire de procuration » ci-dessous pour l'adresse du teneur du registre).

Un formulaire de procuration est joint au présent document ou disponible sur [www.hsbc.com/proxy](http://www.hsbc.com/proxy).

Que vous comptiez ou non assister à l'Assemblée Générale Annuelle, il vous est demandé de remplir et envoyer un formulaire de procuration, conformément aux instructions figurant sur le formulaire de procuration. Le fait de remplir et d'envoyer un formulaire de procuration ne vous empêchera pas de participer et de voter en personne à l'Assemblée Générale Annuelle.

## Comment envoyer votre formulaire de procuration

Le formulaire de procuration doit être reçu avant **11 heures (heure de Londres) le mercredi 26 avril 2017**, ou 48 heures au moins avant l'heure de réunion de toute réunion reportée.

Vous pouvez envoyer votre formulaire de procuration de manière électronique sur [www.hsbc.com/proxy](http://www.hsbc.com/proxy) en entrant votre Numéro de Référence d'Actionnaire (« *Shareholder Reference Number* ») et le code (« *Personal Identification Number* ») qui figure soit sur le formulaire de procuration ou qui vous a été adressé par courriel si vous avez enregistré une adresse courriel afin de recevoir les informations par voie électronique.

Sinon, vous pouvez envoyer votre formulaire de procuration complété à :

- Computershare Investor Services PLC, PO Box 1064, The Pavilions, Bridgwater Road, Bristol, BS99 6BD, Royaume-Uni ;
- Computershare Hong Kong Investor Services Limited, Rooms 1712-1716, 17th Floor, Hopewell Centre, 183 Queen's Road East, Hong Kong SAR ; ou
- Investor Relations Team, HSBC Bank Bermuda Limited, 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermudes.

Pour les actions détenues via CREST, les nominations de mandataires doivent être soumises via le système CREST de vote par procuration (cf. le paragraphe « CREST » ci-dessous).

Pour être valable, le formulaire de procuration rempli (accompagné d'un pouvoir ou toute autre autorité en vertu duquel l'acte est signé, ou une copie d'une telle délégation certifiée par un notaire ou de toute autre manière approuvée par le Conseil d'Administration) doit être déposé avant 11 heures (heure de Londres) le mercredi 26 avril 2017 ou au moins 48 heures avant l'heure de la tenue de toute réunion ajournée, auprès des bureaux des agents chargés de la tenue des registres de la Société (cf. ci-dessus pour l'adresse de l'agent chargé de la tenue du registre). Tout pouvoir, ou autre autorisation, concernant la nomination d'un mandataire, ne peut être soumis de manière électronique et doit être déposé comme expliqué ci-dessus, afin que la nomination soit valide.

## Poser des questions à l'Assemblée Générale Annuelle

Vous avez le droit de poser des questions liées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle mais il ne sera pas nécessaire de fournir de réponse si (a) cela devait entraver la préparation de l'Assemblée Générale Annuelle ou impliquer la divulgation d'informations confidentielles, (b) la réponse a déjà été donnée sur un site Internet, sous la forme d'une réponse à une question, ou (c) il n'est pas souhaitable de répondre à la question, dans l'intérêt de la Société ou du bon déroulement de l'Assemblée Générale Annuelle.

Si vous avez des questions relatives à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle que vous aimeriez voir abordées, veuillez envoyer vos questions par email à l'adresse [shareholderquestions@hsbc.com](mailto:shareholderquestions@hsbc.com) accompagnées de votre Numéro de Référence d'Actionnaire et nous nous efforcerons de traiter les questions soulevées.

Toutes les questions soumises qui ne concernent pas l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle seront transmises à l'attention d'un dirigeant compétent ou de l'agent chargé de la tenue du registre (« *registrar* »), selon le cas. Il peut s'agir de questions relatives au compte bancaire d'un actionnaire ou à des affaires qui sont peu susceptibles de concerner l'Assemblée Générale Annuelle.

Le fait de soumettre une question avant l'Assemblée Générale Annuelle n'affecte pas votre droit en tant qu'actionnaire d'assister à l'Assemblée Générale Annuelle et de prendre la parole.

### **Retransmission**

L'Assemblée Générale Annuelle sera retransmise en direct sur [www.hsbc.com/agmwebcast](http://www.hsbc.com/agmwebcast) et un enregistrement sera disponible jusqu'au 28 mai 2017.

### **CREST**

Les membres du système CREST désireux de nommer un ou plusieurs mandataires au moyen du service électronique de procuration CREST peuvent le faire pour l'Assemblée Générale Annuelle et toute assemblée tenue sur ajournement de celle-ci en suivant la procédure décrite dans le manuel CREST. Les membres personnels de CREST ou autres membres parrainés de CREST ainsi que les membres de CREST qui ont désigné un fournisseur de service de vote, doivent s'adresser à leur sponsor CREST ou à leur fournisseur de service de vote, qui seront à même de prendre les mesures appropriées en leur nom.

Pour qu'une procuration ou une instruction faite au moyen de CREST soit valable, le message approprié de CREST (une « Instruction de procuration CREST ») doit être correctement authentifié conformément aux spécifications d'Euroclear UK & Ireland Limited et doit contenir les informations requises pour de telles instructions, comme indiqué dans le manuel de CREST. Le message, indépendamment du point de savoir s'il constitue la nomination d'un mandataire ou une modification de l'instruction donnée à un mandataire antérieurement nommé, doit, pour être valable, être envoyé de manière à être reçu par l'agent de l'émetteur (ID 3RA50) avant 11 heures le mercredi 26 avril 2017, ou au moins 48 heures avant l'heure de la tenue de toute réunion ajournée. À cette fin, les date et heure de réception seront considérées comme étant celles (le timbre appliqué au message par le serveur d'applications CREST faisant foi) auxquelles l'agent de l'émetteur aura été en mesure de récupérer le message en interrogeant CREST de la manière prescrite par ce système. Au-delà desdites date et heure, tout changement d'instructions adressé aux mandataires désignés au moyen de CREST devra être communiqué aux personnes ainsi désignées par d'autres moyens.

Les membres de CREST et, le cas échéant, leur sponsor CREST ou fournisseurs de service de vote doivent noter qu'Euroclear UK & Ireland Limited ne prévoit pas de procédures spéciales sur CREST pour des messages particuliers, quels qu'ils soient. La procédure de datation et les limitations normales du système vont dès lors s'appliquer pour ce qui concerne l'entrée des instructions de procuration sur CREST. Il appartient au membre CREST concerné de prendre (ou si le membre CREST est un membre personnel du système ou un membre parrainé ou encore s'il a désigné un fournisseur de service de vote, de faire en sorte que son sponsor CREST ou fournisseur de service de vote prenne) toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'un message a été transmis au moyen du système CREST à une heure et une date données. À cet égard, les membres de CREST et, si nécessaire, leurs sponsors CREST ou fournisseurs de service de vote sont priés de se référer, en particulier, aux sections du manuel CREST concernant les limites pratiques du système CREST ainsi que les timings.

Conformément à la réglementation 35(5)(a) des *Uncertificated Securities Regulations 2001* (décrets britanniques de 2001 sur les titres dématérialisés) (modifiés), la Société peut considérer comme nulle une instruction de procuration CREST si elle a été réellement notifiée que :

- l'information contenue dans l'instruction n'est pas correcte ;
- la personne censée avoir envoyé l'instruction ne l'a pas fait en réalité ; ou
- la personne ayant envoyé l'instruction pour le compte de l'actionnaire concerné n'était pas autorisée à le faire.

### **Personnes désignées**

Le droit de nommer un mandataire ne s'applique pas aux personnes dont les actions sont détenues pour leur compte par une autre personne qui a été désignée pour recevoir les communications émanant de la Société conformément à la section 146 de la Loi britannique sur les sociétés de 2006 (*Companies Act 2006*) (« personnes désignées »). Les personnes désignées peuvent avoir le droit, en vertu d'un contrat conclu avec l'actionnaire inscrit qui détient les actions pour leur compte, d'être nommées (ou de nommer quelqu'un d'autre) en qualité de mandataire pour l'Assemblée Générale Annuelle. Alternativement, si des personnes désignées n'ont pas ce droit, ou ne souhaitent pas l'exercer, elles peuvent avoir le droit, en vertu d'un tel contrat, de donner des instructions à la personne détenant les actions en ce qui concerne l'exercice de droits de vote à l'Assemblée Générale Annuelle.

Le principal point de contact pour les personnes désignées demeure l'actionnaire inscrit (par exemple, le courtier, gestionnaire de patrimoine, dépositaire ou toute autre personne gérant l'investissement). Tous les changements ou demandes d'informations concernant les coordonnées personnelles des personnes désignées et les actions détenues pour leur compte (y compris l'administration de celles-ci) doivent continuer à être adressés à l'actionnaire inscrit et non aux agents chargés de la tenue du registre (*registrar*) de la Société. La seule exception concerne le cas où la Société, dans l'exercice de l'un de ses pouvoirs en vertu de la Loi britannique sur les sociétés de 2006, écrit directement aux personnes désignées pour leur demander une réponse.

### **Représentants de personnes morales**

Toute société ayant la qualité d'actionnaire peut nommer un ou plusieurs représentants qui pourront exercer pour son compte tous ses pouvoirs d'actionnaire, étant entendu que dans le cas où cette société nommerait plusieurs représentants, elle ne peut pas le faire au titre de la même action ou des mêmes actions. Tout représentant devra présenter à l'assemblée la preuve écrite de sa nomination, par exemple la copie certifiée conforme d'une résolution du conseil, ou une lettre de la société concernée confirmant sa nomination.

### **Pouvoir des actionnaires d'exiger la publication sur le site Internet d'un communiqué concernant toute question relative à l'audit**

En vertu de la section 527 de la Loi britannique sur les sociétés de 2006 (*UK Companies Act 2006*), des actionnaires répondant aux conditions de seuil posées par cette section peuvent exiger que la Société publie sur son site Internet un communiqué mentionnant toute question que les actionnaires proposent de soulever lors de l'Assemblée Générale Annuelle, relative à l'audit des comptes de la Société (y compris le rapport du Commissaire aux comptes et la conduite des opérations d'audit) qui sont soumis à l'Assemblée Générale Annuelle, ou toute circonstance liée au fait qu'un Commissaire aux comptes de la Société aurait cessé d'exercer son mandat depuis la dernière assemblée à laquelle les comptes annuels et rapports y afférents ont été Internet de payer les frais qu'elle aura encourus pour se conformer aux sections 527 ou 528 de la Loi britannique sur les sociétés de 2006. Si la Société est tenue de poster un communiqué sur un site Internet en vertu de la section 527 de la Loi britannique sur les sociétés de 2006, elle devra envoyer ce communiqué au Commissaire aux comptes de la Société au plus tard au moment où elle mettra ce communiqué à disposition sur le site Internet. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle inclut tout communiqué que la Société a été tenue de publier sur son site Internet en vertu de la section 527 de la Loi britannique sur les sociétés de 2006.

Si vous avez des questions générales concernant votre situation d'actionnaire, merci de contacter l'agent chargé de la tenue du registre (*registrar*) concerné à l'adresse disponible page 27.

# Informations générales

## Agent chargé de la tenue du registre (« registrar ») de la Société

Pour les demandes d'ordre général, les demandes d'exemplaires des communications faites par l'entreprise, ou une version chinoise du présent Avis ou de tout futur document, merci de contacter :

- Computershare Investor Services PLC, The Pavilions, Bridgwater Road, Bristol, BS99 6ZZ, Royaume-Uni (courriel via le site Internet : [www.investorcentre.co.uk/contactus](http://www.investorcentre.co.uk/contactus)) ;
- Computershare Hong Kong Investor Services Limited, Rooms 1712-1716, 17th Floor, Hopewell Centre, 183 Queen's Road East, Hong Kong SAR (courriel : [hsbc.ecom@computershare.com.hk](mailto:hsbc.ecom@computershare.com.hk)) ; ou
- Investor Relations Team, HSBC Bank Bermuda Limited, 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermudes (courriel : [hbbm.shareholder.services@hsbc.bm](mailto:hbbm.shareholder.services@hsbc.bm)).

Les porteurs d'*American Depositary Shares* peuvent obtenir des exemplaires de ce document en appelant le +1 800 555 2470 ou en écrivant à : Proxy Services, 200 A Executive Dr, Edgewood, New York 11717, USA.

## Informations disponibles sur le site Internet

Une copie du présent Avis, et d'autres informations requises par la section 311A de la Loi britannique sur les sociétés de 2006, peuvent être consultées sur le site Internet de la Société ([www.hsbc.com/agm](http://www.hsbc.com/agm)).

## Réception des documents d'information sur l'entreprise

Les actionnaires peuvent, à tout moment, décider de recevoir des documents d'information sur l'entreprise sous format papier ou d'être avertis par email de leur disponibilité sur le site Internet de HSBC. Pour être averti à l'avenir par email de la mise en ligne de documents d'information sur l'entreprise sur le site Internet de HSBC, ou pour annuler ou modifier une demande de notification par mail, vous pouvez vous rendre sur le site [www.hsbc.com/ecomms](http://www.hsbc.com/ecomms).

Si vous avez reçu une notification de la disponibilité de ce document sur le site Internet de HSBC et que pour une raison ou une autre vous avez des difficultés à recevoir ou à accéder au document, ou que vous souhaitez recevoir ce dernier ou les prochaines informations destinées aux actionnaires sous format papier, nous vous conseillons d'écrire ou d'envoyer un email (en rappelant votre Numéro de Référence d'Actionnaire) à l'agent chargé de la tenue du registre (« registrar ») à l'adresse appropriée qui figure ci-dessus. Des exemplaires papiers seront envoyés gratuitement.

D'autres exemplaires de ce document et des documents à venir peuvent être obtenus auprès des agents chargés de la tenue du registre. Vous pouvez modifier votre choix de recevoir les communications de la Société en anglais ou en chinois en contactant les agents chargés de la tenue du registre, à l'adresse figurant ci-dessus.

## Documents disponibles pour vérification

Des copies des conditions de nomination des Administrateurs non-exécutifs et les contrats de travail du Président du Groupe et des Administrateurs dirigeants sont mises à disposition pour examen, par l'intermédiaire du Secrétariat du Conseil du Groupe, au siège social de la Société à Londres et au 1 Queen's Road Central, Hong Kong, pendant les heures ouvrables habituelles entre la date du présent Avis de Convocation et la date de l'Assemblée Générale Annuelle, et dans le lieu et à la date de tenue de l'Assemblée Générale Annuelle, 15 minutes au moins avant le début de l'Assemblée Générale Annuelle et jusqu'à la clôture de celle-ci.

## Informations présentées dans le présent Avis

Les actionnaires sont informés que tout numéro de téléphone, site Web ou adresse email indiqués dans l'Avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle, le formulaire de procuration ou dans tous documents joints ne sauraient, sauf indication contraire, être utilisés pour remettre des informations à la Société (y compris la remise de documents ou d'informations liés aux actes de l'Assemblée Générale Annuelle).

Ce document, dont les Administrateurs de HSBC Holdings plc acceptent, collectivement et individuellement, la pleine responsabilité, comprend des renseignements donnés concernant HSBC Holdings plc, conformément aux Règles gouvernant la cotation des valeurs mobilières sur la Bourse de Hong Kong. Après avoir réalisé toutes les investigations raisonnables, les Administrateurs confirment qu'à leur connaissance, les informations incluses dans ce document sont exactes et complètes pour leurs aspects pertinents et qu'elles ne sont ni mensongères ni trompeuses, et qu'il n'y a pas d'omission qui pourrait rendre une déclaration ou ce document mensongers.

En cas de divergence entre toute traduction et le texte anglais du présent avis, le texte anglais prévaudra.

## Participations des Administrateurs en actions ordinaires et en obligations HSBC

Les informations concernant les participations des Administrateurs en actions ordinaires et en obligations HSBC sont détaillées en Annexe 3.

# Annexe 1

## Questions et Réponses sur les Titres Convertibles Contingents (« TCC »)

### Qu'est-ce que les TCC ?

Les TCC sont des titres de créance qui bénéficient d'un traitement réglementaire particulier en termes de classement dans les fonds propres en vertu de la législation de l'Union Européenne. Les TCC seront convertis ou échangés en actions ordinaires si un événement déclencheur se produit. Les conditions des TCC existants de HSBC ont reçu l'approbation réglementaire de la Prudential Regulation Authority (« PRA »).

En tant que groupe bancaire, HSBC doit satisfaire aux exigences réglementaires minimales de fonds propres dans les pays où il opère. Elles incluent le respect de la législation de l'Union Européenne, en vertu de laquelle des banques et sociétés holding bancaires sont tenues de maintenir des Fonds Propres de Base de Catégorie 1 (*Tier 1 Capital*) à un niveau égal à 6 % au moins de leurs actifs pondérés en fonction des risques. 1,5 % de ces actifs pondérés en fonction des risques peuvent prendre la forme de Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 Capital*). De plus, HSBC est tenu de satisfaire à une exigence de fonds propres supplémentaires définie par la PRA en maintenant 0,55 % supplémentaire des actifs pondérés en fonction des risques sous la forme de Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 Capital*).

Pour se qualifier comme des Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 Capital*), un titre doit présenter certaines caractéristiques destinées à augmenter la résilience de la banque émettrice si la situation financière de la banque se détériorait de manière significative. Les TCC sont admissibles comme Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 Capital*) si en cas de survenance d'un événement déclencheur défini, ils seraient obligatoirement convertis en actions ordinaires de HSBC ou échangés contre des actions ordinaires de HSBC. La conversion ou l'échange aura pour effet d'accroître le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 (noyau dur des fonds propres de base).

### Quels sont les événements déclencheurs pour les TCC et que se passera-t-il si un événement déclencheur survient ?

Si le ratio Common Equity Tier 1 de HSBC devient inférieur au ratio de fonds propres défini comme étant le déclencheur (l'« Événement Déclencheur »), les TCC convertis en actions ordinaires nouvelles de HSBC ou échangés contre des actions ordinaires nouvelles de HSBC selon les modalités régissant les TCC. Le ratio de fonds propres défini comme étant le déclencheur sera spécifié dans les modalités des TCC lorsqu'ils sont émis. Les TCC existants de HSBC stipulent que l'événement déclencheur se produit si le ratio Common Equity Tier 1 (« ratio CET 1 ») chute au-dessous de 7,0 %, ce ratio étant calculé en appliquant la définition finale du ratio CET 1 en vertu de la Directive CRD IV qui a été approuvée par la PRA. HSBC prévoit actuellement que les futurs TCC émis par le Groupe stipuleront le même ratio CET 1 déclencheur sous réserve de l'approbation de l'Autorité de Réglementation Prudentielle (« PRA »).

### Quelles mesures HSBC peut-elle prendre pour atténuer un Événement Déclencheur potentiel ?

HSBC est tenue, en vertu de ses obligations envers les autorités réglementaires compétentes, de mettre en place un plan de redressement si ses niveaux de fonds propres réglementaires sont sous pression. En conséquence, si les ratios de fonds propres de HSBC devaient chuter dans une mesure importante et, en tout cas avant la survenance d'un Événement Déclencheur, HSBC cherchera à mettre en œuvre des mesures de rétablissement pour restaurer les ratios de fonds propres réglementaires du Groupe HSBC, et réduire la probabilité de survenance d'un Événement Déclencheur. Le plan de redressement de HSBC inclut une série de mesures possibles, y compris la réduction des distributions, la réduction des actifs pondérés en fonction des risques, ou la vente ou la liquidation d'actifs.

Le ratio Common Equity Tier 1 de HSBC, estimé conformément à CRD IV s'élevait à 13,6 % au 31 décembre 2016. HSBC demeure une banque fortement capitalisée, capable d'assurer à la fois une croissance organique et des rendements sous forme de dividendes à ses actionnaires. HSBC demeure bien placée pour satisfaire aux exigences de fonds propres futures prévues, et continuera de prendre des mesures pour conserver cette position, en tenant compte de l'évolution de l'environnement réglementaire. En raison de la situation actuelle de ses fonds propres et des mesures de rétablissement qu'il est prévu de prendre si un Événement Déclencheur était jugé susceptible de se produire, HSBC considère qu'il est très peu probable en pratique que les circonstances donnant lieu à un Événement Déclencheur se produisent.

Les TCC émis à ce jour par HSBC contiennent une clause prévoyant qu'en cas de survenance d'un Événement Déclencheur, les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, donner aux actionnaires la possibilité d'acheter des actions ordinaires émises par conversion ou échange de TCC, sur une base au prorata, si cela est pratiquement possible et sous réserve des lois et règlements applicables. Dans ce cas, l'achat aura lieu au même prix que celui auquel les titulaires de TCC pourraient autrement acquérir des actions ordinaires. Dans un rapport mis à jour par l'Autorité bancaire européenne (« ABE ») sur le contrôle des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 par les institutions de l'UE publiée en mai 2015, l'ABE a confirmé que ce type de clause est acceptable. En conséquence, si les dispositions légales et réglementaires le lui permettent, HSBC continuera d'émettre de futures TCC incluant la clause qui permet à HSBC, de manière discrétionnaire, d'offrir aux actionnaires la possibilité d'acheter des actions ordinaires émises par conversion ou échange de TCC.

### Les TCC seront-ils remboursables ?

Il n'existe pas de droit général de remboursement pour les détenteurs de TCC. Il est prévu que HSBC ait le droit de rembourser les TCC après une durée de cinq ans au minimum et dans certaines autres circonstances spécifiées, mais les conditions de remboursement devront être approuvées par la PRA avant l'émission et tout remboursement sera soumis à l'approbation de la PRA au moment du remboursement.

### **Tous les TCC prendront-ils la forme de Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 ?**

Oui. HSBC n'a aucune intention d'émettre des titres représentatifs du capital en vertu des Résolutions 12 et 13, exception faite de titres qui constituent des Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 (*Additional Core Tier 1 Capital*) en vertu des réglementations bancaires applicables.

### **Pourquoi HSBC sollicite-t-elle l'autorisation d'émettre des TCC ?**

L'émission de TCC donne à HSBC une plus grande flexibilité pour gérer ses fonds propres de la manière la plus efficace et économique. Il est prévu que les Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 constituent une forme de capitaux propres moins onéreuse que l'émission et le maintien de fonds propres du Common Equity Tier 1 (par exemple des actions ordinaires) afin de satisfaire aux exigences de Fonds Propres de Base de Catégorie 1 et (sous réserve que l'Événement Déclencheur ne se produise pas) en évitant un effet dilutif pour les actionnaires existants. Cela devrait améliorer les rendements disponibles pour les actionnaires existants, tout en maintenant l'assise financière solide de HSBC, en ligne avec les réglementations bancaires en vigueur.

Les autorisations visées dans les Résolutions 12 et 13 sont requises au motif que les Administrateurs ne peuvent émettre que 10 % au plus des actions ordinaires émises composant le capital social en numéraire et avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vertu des autorisations générales visées dans les Résolutions 7, 8 et 9 et dont 5 % ne pourront être utilisées que pour les besoins d'une acquisition ou d'un autre investissement en capital. En raison de la charge administrative, à la fois en coût et en temps, qui pèse sur une société de la taille de HSBC pour obtenir ce type d'autorisations, les Administrateurs estiment qu'il n'est ni pratique ni conforme à l'intérêt des actionnaires de solliciter une nouvelle autorisation à chaque fois qu'une émission de TCC est proposée. Il est important de disposer de la flexibilité nécessaire pour réagir rapidement au marché et aux exigences réglementaires. En outre, pour obtenir l'approbation de la PRA sur l'émission de TCC, toutes les autorisations d'attribution nécessaires doivent être en place, puisque le processus de demande d'une nouvelle autorisation, joint à l'approbation de la PRA, conduirait à des délais inacceptables.

### **À quel prix les TCC seront-ils émis et comment le prix de conversion sera-t-il fixé ?**

Étant donné que les TCC sont des titres de créance, ils seront émis pour un prix égal ou proche de leur valeur nominale, comme cela est habituellement le cas pour les titres de créance. Les modalités des TCC spécifieront un prix de conversion fixe ou un mécanisme de fixation du prix de conversion (qui pourra inclure un prix de conversion variable déterminé par référence au cours de marché en vigueur lors de la conversion, sous réserve d'un prix « plancher » minimum), qui déterminera le nombre d'actions ordinaires émises lors de la conversion ou de l'échange des TCC si un Événement Déclencheur s'est produit. En ce qui concerne les TCC émis (ou les actions émises lors de la conversion ou de l'échange des TCC) en vertu des autorisations sollicitées par les Résolutions 12 et 13, le prix de conversion à la date d'émission des TCC ne sera pas inférieur à 2,70 GBP, soit le cours de négociation le plus bas (enregistré le 9 mars 2009) des actions ordinaires de HSBC au cours des 10 dernières années (sous réserve des ajustements habituels pour ce type de titres).

### **Comment avez-vous calculé le volume des autorisations que vous sollicitez ?**

Le volume des autorisations reflétées dans les Résolutions 12 et 13 a été déterminé sur la base de la structure prévisionnelle des fonds propres de HSBC à la lumière des exigences de fonds propres réglementaires accrues découlant de la législation de l'Union Européenne et des exigences de la PRA. L'autorisation sollicitée est basée sur l'estimation par les Administrateurs du montant approprié nécessaire afin de permettre à HSBC de détenir le montant maximum de Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1, sur la base des chiffres d'actifs pondérés en fonction des risques et en appliquant le prix de conversion sur la base des plus bas historiques du cours de l'action HSBC au cours des 10 dernières années, visé ci-dessus. L'intention est de donner aux Administrateurs la flexibilité requise pour gérer la structure des fonds propres de HSBC. C'est pourquoi, les résolutions proposées donnent aux Administrateurs l'autorisation de fixer les modalités spécifiques des TCC après avoir pris en considération la pratique du marché et les exigences précitées, telles qu'elles existeront alors.

### **Dispense accordée par la Bourse de Hong Kong**

La Bourse de Hong Kong a accordé à la Société une dispense d'avoir à respecter strictement les exigences de la Règle 13.36(1) du règlement sur l'admission des valeurs mobilières à la cote officielle de Hong Kong, ce qui permet à la Société de solliciter (et, si elles sont approuvées, d'utiliser) l'autorisation visée dans les Résolutions 12 et 13 afin d'émettre des TCC (et d'attribuer les actions ordinaires dans lesquelles ils peuvent être convertis ou contre lesquelles ils peuvent être échangés) en excédent du plafond de 20 % du capital social émis de la Société auquel le mandat général (le « Mandat ») est soumis. La dispense a été consentie à des conditions qui permettent que le Mandat, s'il est approuvé, demeure en vigueur :

- (i) jusqu'à l'issue de la première assemblée générale annuelle de la Société suivant la date à laquelle le Mandat est approuvé (ou la fermeture des bureaux le 30 juin 2018, la date la plus proche étant retenue) date à laquelle le Mandat deviendra caduc à moins qu'il ne soit renouvelé, inconditionnellement ou sous conditions ; ou
- (ii) jusqu'à ce qu'il soit révoqué ou modifié en vertu d'une résolution ordinaire de l'assemblée générale des actionnaires.

## Annexe 2

### Achat d'Actions Ordinaires par la Société

On trouvera, ci-après, les informations concernant la proposition de mandat général portant sur l'achat d'actions par la Société (Résolution 11), dont l'Exposé des motifs devant être envoyé aux actionnaires conformément aux Règles de cotation de Hong Kong ainsi que les détails de la dérogation conditionnelle accordée par la Bourse de Hong Kong et autorisant la Société à conserver en autocontrôle toutes actions qu'elle sera susceptible de racheter.

- (a) Il est proposé que la Société soit autorisée à acheter jusqu'à 1 986 691 641 actions ordinaires de 0,50 USD chacune (soit 10 % des actions ordinaires en circulation au 23 février 2017, dernière date de référence avant l'impression de ce document). Les actions seraient achetées à des prix au moins égaux à la valeur nominale de chaque action ordinaire, soit 0,50 USD (ou l'équivalent dans la devise dans laquelle l'achat est effectué), et au plus égal à 105 % du cours moyen des actions ordinaires à la Bourse de Londres pendant les cinq jours de bourse ouvrés précédant l'achat concerné ou 105 % du cours de clôture moyen des actions ordinaires à la Bourse de Hong Kong pendant les cinq jours ouvrés précédant l'achat concerné, le chiffre le plus faible étant retenu.
- (b) Les Administrateurs estiment qu'il est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires qu'une autorisation générale soit accordée par les actionnaires afin de permettre à la Société d'acheter des actions ordinaires sur le marché et qu'un pouvoir soit donné dans ce sens aux Administrateurs. Il est entendu que les Administrateurs ne procéderont à des achats d'actions ordinaires que s'ils considèrent que de tels achats servent les intérêts de la Société et des actionnaires, compte tenu des facteurs pertinents et circonstances du moment, telles que les conséquences de ces opérations sur le bénéfice par action.
- (c) Il est prévu que ces achats seront financés sur la trésorerie disponible de la Société ou sur des ressources liquides et, en tout état de cause, à partir de fonds légalement disponibles pour de tels achats conformément aux Statuts de la Société et aux lois de l'Angleterre et du Pays de Galles applicables.
- (d) Les Administrateurs n'effectueront pas d'achats lorsque ceux-ci pourront avoir un effet nettement préjudiciable sur les ratios de fonds propres de la Société ou les niveaux de liquidité que les Administrateurs pourront juger, à n'importe quel moment, appropriés pour la Société. L'utilisation totale du pouvoir de rachat (soit l'équivalent de 10 % des actions ordinaires en circulation au 23 février 2017, dernière date de référence avant l'impression de ce document) pourrait avoir un effet nettement préjudiciable sur les fonds propres ou la position de liquidité de la Société (par rapport à la position communiquée dans ses comptes audités et publiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016).
- (e) Aucun des Administrateurs ni, à la connaissance de ces derniers, après avoir mené toutes investigations raisonnables à cet effet, aucune de leurs sociétés apparentées proches (au sens des Règles de cotation de Hong Kong) n'a actuellement l'intention, dans le cas où la Résolution 11 serait approuvée par les actionnaires, de vendre quelque Action Ordinaire que ce soit à la Société. Aucune personne liée centrale (au sens des Règles de cotation de Hong Kong) à la Société n'a informé cette dernière de son intention de vendre des actions de la Société à la Société ni ne s'est engagée à ne pas vendre l'une quelconque des actions de la Société, par elle détenue, à la Société, dans le cas où la Résolution 11 serait approuvée.
- (f) Aux termes de la Loi britannique sur les sociétés (*UK Companies Act*) de 2006, la Société est autorisée, suite à tout rachat d'actions ordinaires, à conserver et détenir lesdites actions en autocontrôle. Bien que cette Loi n'impose pas de limite au nombre d'actions qu'une société peut détenir en autocontrôle, les directives britanniques, en matière de protection des investisseurs, et les pratiques de marché au Royaume-Uni limitent toute autorisation d'acheter des actions à 10 % du capital en circulation, hors actions détenues en autocontrôle. Le 19 décembre 2005, la Bourse de Hong Kong a accordé une dérogation conditionnelle à la Société, l'autorisant à détenir en autocontrôle des actions qu'elle était susceptible de racheter (la « Dérogation 2005 »). La Dérogation 2005 est soumise à certaines conditions, dont le respect par la Société de toutes les lois et réglementations applicables au Royaume-Uni concernant la détention d'actions en autocontrôle. Dans le cadre de la Dérogation, la Société a convenu, avec la Bourse de Hong Kong, d'un ensemble de modifications des Règles de cotation de Hong Kong devant permettre à la Société de détenir des actions en autocontrôle. Les modifications portent également sur plusieurs points importants ayant trait à la détention future, par la Société, d'actions d'autocontrôle. La version intégrale des modifications est disponible sur le site Internet de la Société ([www.hsbc.com](http://www.hsbc.com)) et sur le site Internet HKEx news de la Bourse de Hong Kong ([www.hkexnews.hk](http://www.hkexnews.hk)). Des copies des modifications



apportées sont également disponibles auprès du Secrétaire du Conseil du Groupe, HSBC Holdings plc, 8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, ainsi que du Secrétaire Général et Secrétaire du Conseil pour la région Asie Pacifique, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, 1 Queen's Road Central, Hong Kong SAR. Conformément aux termes de la Dérogation 2005, la Société a confirmé à la Bourse de Hong Kong qu'elle se conformerait à la loi et à la réglementation applicables au Royaume-Uni concernant la détention de toutes actions en autocontrôle ainsi qu'aux conditions de la Dérogation 2005 concernant toutes actions qu'elle serait amenée à détenir en autocontrôle.

- (g) Les Administrateurs ont pris l'engagement vis-à-vis de la Bourse de Hong Kong de n'exercer un quelconque pouvoir de la Société portant sur l'achat d'actions conformément à la Résolution 11, qu'en conformité avec les Règles de cotation de Hong Kong (telles que modifiées conformément aux conditions de la Dérogation 2005 afin de permettre à la Société de détenir en autocontrôle toutes actions qu'elle serait susceptible de racheter) et des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles applicables.
- (h) À la connaissance des Administrateurs, aucun achat d'actions par la Société conformément à la Résolution 11, si celle-ci était approuvée, n'induirait de conséquences aux termes d'un quelconque code régissant les offres publiques d'achat applicable.
- (i) La Société a procédé au rachat de 325 273 407 actions ordinaires, à la Bourse de Londres dans le cadre du rachat entrepris le 4 août 2016 et mené à bien le 19 décembre 2016 (« le Rachat 2016 »). Toutes ces actions sont aujourd'hui détenues en autocontrôle. Le tableau ci-après présente le nombre d'actions rachetées chaque mois dans le cadre du Rachat 2016.

Mois	Nombre d'actions	Plus haut prix versé par action	Plus bas prix versé par action	Prix moyen versé par action	Prix total versé	Valeur maximum des actions pouvant être rachetées
		(GBP)	(GBP)	(GBP)	(GBP)	(USD)
Août 2016	37 287 407	5,6950	5,1140	5,4551	203 408 308	2 233 620 166
Septembre 2016	79 160 560	5,9420	5,5650	5,7336	453 876 095	1 636 117 416
Octobre 2016	72 211 730	6,3210	5,7850	6,1503	444 125 860	1 085 362 266
Novembre 2016	82 231 879	6,4560	5,8840	6,2433	513 399 612	448 362 392
Décembre 2016	54 381 831	6,7530	6,2010	6,5331	355 281 894	58

La Société a annoncé, le 22 février 2017, le lancement d'un programme de rachat d'actions ordinaires, pour un montant global maximum de 1 milliard de dollars, afin de réduire le capital social émis de la Société (Le « Rachat en cours »). Les actions achetées en vertu du Rachat en cours seront annulées. Le tableau ci-après présente le nombre d'actions rachetées dans le cadre du Rachat en cours jusqu'au 23 février 2017, dernière date de référence avant l'impression de ce document.

Mois	Nombre d'actions	Plus haut prix versé par action	Plus bas prix versé par action	Prix moyen versé par action	Prix total versé	Valeur maximum des actions pouvant être rachetées
		(GBP)	(GBP)	(GBP)	(GBP)	(USD)
Février 2017 (jusqu'au 23 février 2017)	8 282 000	6,8080	6,5260	6,6790	55 315 884	931 099 896

- (j) Les cours maximums et minimums à mi-séances auxquels se sont négociés les actions ordinaires ou, 'agissant de la Bourse de New York, les « American Depositary Shares » (« ADS »), sur les Bourses de Hong Kong, Londres, New York, Paris et des Bermudes au cours de chacun des douze mois complets avant l'impression de ce document, sont les suivants :

	Bourse de Hong Kong		Bourse de Londres		Bourse de New York (ADS <sup>1</sup> )		Bourse de Paris NYSE Euronext		Bourse des Bermudes	
	Plus bas (HKD)	Plus haut (HKD)	Plus bas (GBP)	Plus haut (GBP)	Plus bas (USD)	Plus haut (USD)	Plus bas (EUR)	Plus haut (EUR)	Plus bas (BDD)	Plus haut (BDD)
Février 2016	47,75	54,65	4,20	4,84	30,71	34,95	5,38	6,41	5,90	6,60
Mars 2016	48,40	50,90	4,33	4,72	31,12	32,74	5,48	6,02	6,30	6,50
Avril 2016	45,80	52,90	4,16	4,72	29,26	34,35	5,13	6,03	5,80	6,70
Mai 2016	47,30	51,50	4,24	4,48	30,81	33,24	5,38	5,89	6,10	6,45
Juin 2016	46,35	50,85	4,25	4,66	29,38	33,73	5,25	5,90	N/A	N/A
Juillet 2016	46,80	50,80	4,62	4,98	30,02	32,75	5,40	5,92	6,00	6,00
Août 2016	50,80	57,50	4,83	5,64	32,16	37,20	5,70	6,65	6,70	7,00
Septembre 2016	57,15	59,95	5,59	5,89	36,84	38,65	6,54	6,94	7,55	7,55
Octobre 2016	57,75	59,40	5,88	6,28	37,38	38,55	6,72	7,02	7,50	7,75
Novembre 2016	57,45	61,70	5,95	6,43	37,03	39,95	6,68	7,55	7,50	8,05
Décembre 2016	61,15	65,75	6,27	6,80	39,54	42,96	7,44	8,03	7,90	8,10
Janvier 2017	63,00	66,75	6,62	6,88	40,66	42,99	7,63	8,04	8,40	8,40

1 Chaque ADS représente cinq Actions Ordinaires.

## Annexe 3

### Participations des Administrateurs en Actions Ordinaires et en obligations HSBC

#### Participations des Administrateurs en Actions Ordinaires et en obligations HSBC

Il ressort des registres des participations des Administrateurs, tenus par HSBC Holdings plc en vertu de l'article 352 du Décret sur les valeurs mobilières et les instruments financiers à terme de Hong Kong, que les Administrateurs détenaient les participations suivantes, toutes détenues en pleine propriété sauf indication contraire, sous forme d'actions et d'obligations de HSBC et de ses sociétés associées à la dernière date de référence avant l'impression de ce document, soit le 23 février 2017.

Dans cette Annexe, toutes les mentions « en pleine propriété » désignent le propriétaire réel aux fins du Décret sur les valeurs mobilières et les instruments financiers à terme de Hong Kong.

Actions Ordinaires de HSBC Holdings plc	Propriétaire effectif	Enfant de moins de 18 ans ou conjoint	Conjointement avec une autre personne	Trustee	Participation totale <sup>1</sup>
Phillip Ameen <sup>3</sup>	5 000	–	–	–	5 000
Kathleen Casey <sup>3</sup>	8 620	–	–	–	8 620
Laura Cha	5 200	–	–	–	5 200
Henri de Castries	16 165	–	–	–	16 165
Lord Evans of Weardale	10 653	–	–	–	10 653
Joachim Faber	66 605	–	–	–	66 605
Douglas Flint	402 180	–	–	–	402 180
Stuart Gulliver	3 167 323	176 885	–	–	3 344 208
Sam Laidlaw	39 444	–	–	1 416 <sup>2</sup>	40 860
Irene Lee	10 000	–	–	–	10 000
John Lipsky <sup>3</sup>	16 165	–	–	–	16 165
Rachel Lomax	18 900	–	–	–	18 900
Iain Mackay	345 469	–	–	–	345 469
Heidi Miller <sup>3</sup>	3 975	–	–	–	3 975
Marc Moses	824 241	–	–	–	824 241
David Nish	–	50 000	–	–	50 000
Jonathan Symonds	16 886	4 885	–	–	21 771
Jackson Tai <sup>3</sup>	10 160	–	21 445	–	31 605
Pauline van der Meer Mohr	15 000	–	–	–	15 000
Paul Walsh	5 079	–	–	–	5 079

- 1 Comprend les autres participations des Administrateurs Exécutifs en actions ordinaires HSBC Holdings résultant des plans d'épargne d'options de souscription d'actions de HSBC Holdings, et le plan en actions HSBC 2011 sont exposées dans les schémas de participation inclus dans le Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs en page 165 de l'Annual Report & Accounts. Au 23 février 2017, le total des participations en actions ordinaires HSBC Holdings plc, y compris les participations issues des plans d'actionnariat réservés aux salariés, au sens du Décret sur les valeurs mobilières et les instruments financiers à terme de Hong Kong, s'élevait à : Douglas Flint – 405 099 ; Stuart Gulliver – 6 576 482 ; Ian Mackay – 1 842 063 ; et Marc Moses – 2 626 463. Les participations totales de chaque Administrateur sont inférieures à 0,04 % des actions en circulation et à 0,04 % des actions en circulation (hors actions d'autocontrôle).
- 2 Actions détenues pour le compte d'autrui.
- 3 Phillip Ameen détient une participation de 1 000, Kathleen Casey détient une participation de 708, John Lipsky détient une participation de 3 233 et Heidi Miller Il s'agit de participations dans des American Depositary Shares cotées (« ADS »), classées en dérivés actions en vertu du Chapitre XV du Décret sur les valeurs mobilières et les instruments financiers à terme de Hong Kong. Phillip Ameen détient une participation de 1 000, Kathleen Casey une participation de 1 724, John Lipsky une participation de 3 233, Heidi Miller de 795 et Jackson Tai de 6 321. Chaque ADS représente cinq actions ordinaires HSBC Holdings.

**Photographies**

Administrateurs et Secrétaire par Charles Best, sauf celles de Laura Cha et Paul Walsh par Patrick Leung.